

LES ACTUALITÉS

Alain Olivier perd contre la GRC

Un juge rejette la réclamation de 47,4 millions de l'ancien petit trafiquant de drogue

BRIAN MYLES

La justice n'éprouve aucune sympathie pour Alain Olivier, qu'elle considère comme l'unique artisan de ses malheurs dans un jugement expéditif rendu hier.

Le juge de la Cour supérieure Michel Caron a rejeté en bloc la poursuite de 47,4 millions de dollars intentée par M. Olivier contre le Procureur général et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), à la suite de son emprisonnement pendant huit ans, en Thaïlande, pour trafic d'héroïne.

M. Olivier a soutenu lors du procès qu'il avait accepté d'importer de l'héroïne sous la menace constante des agents doubles de la GRC de la Colombie-Britannique, affirmant même qu'il avait vécu sous un « régime de terreur » de 1987 à 1989. Olivier craignait d'être tué par les agents, qui se faisaient passer pour des caïds, s'il ne leur obéissait pas au doigt et à l'œil.

Le fil des événements n'a pas convaincu le juge Caron de l'existence de cette menace continue. Sur une période de 18 mois, M. Olivier n'a fait aucun effort pour s'affranchir des agents doubles et d'un informateur de police. Au contraire, il leur a même présenté des contacts potentiels dans le trafic de drogue. Alain Olivier s'est même rendu une première fois en Thaïlande pour ramener de 50 à 60 grammes d'héroïne. Lors de son deuxième séjour fatidique en compagnie des agents doubles, au début de 1989, il a travaillé d'arrache-pied pour conclure une transaction de 2,5 kilos d'héroïne avec des trafiquants locaux.

« Les faits et gestes d'Olivier tout au long de l'opération policière n'ont pas été posés sous l'emprise de menaces et de la crainte. Le tribunal ne croit pas qu'Olivier ait menti continuellement pour faire croire aux policiers qu'il semblait intéressé au projet envisagé sans l'être vrai- ment », conclut le juge Caron.

Le juge rejette également les allégations de provocation policière formulées par Alain Olivier et ses avocats. Dans un sens, les agents doubles de la GRC ont tendu un piège à Olivier, en lui faisant miroiter une commission de 10 %, en poudre, s'il était en mesure de faciliter l'importation d'héroïne. Et Olivier, un petit consommateur qui salivait à la perspective d'avoir autant de drogue sous la main, est tombé dans le panneau. Compte tenu de son insistance, les policiers pouvaient raisonnablement croire qu'il était en mesure de les conduire à une source en Thaïlande, croit le juge Caron.

Le juge estime enfin que le recours intenté par Alain Olivier est prescrit. La poursuite a été intentée en juillet 2000, soit huit ans trop tard. M. Olivier a fait valoir qu'il n'a pu présenter un recours dans le délai légal de trois ans en raison des conditions de détention extrêmement difficiles en Thaïlande. Le juge souligne que M. Olivier a écrit librement à des avocats canadiens, à l'ambassadeur du Canada en Thaïlande et à la Commission des plaintes du public contre la GRC durant cette période de huit ans de détention. L'examen des lettres convainc le juge que M. Olivier faisait valoir ses prétentions sans crainte en prison et qu'il n'avait aucune réserve à discuter des gestes de la GRC.

Un des avocats d'Alain Olivier, François Audet, a accueilli le jugement avec étonnement. Il étudiera la possibilité d'en appeler du verdict avec son client dans les prochains jours, notamment sur la question de la prescription. « Il était dans une cellule de 30 pieds par 50 partagée avec 150 détenus dormant sur un plancher de ciment. Comment peut-on dire qu'il aurait pu tenter une poursuite dans cette situation? », s'est insurgé M. Audet.

Le Devoir

Mémoire déposé devant le comité Manley

Dion: sortir de Kandahar mais rester en Afghanistan

Les libéraux affinent leur position sur l'engagement militaire du Canada

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Parti libéral veut que le Canada modifie en profondeur la mission qu'il mènera en Afghanistan après février 2009. Les soldats canadiens devraient cesser de combattre dans la province de Kandahar et plutôt prendre les commandes d'une autre province moins instable. Les effectifs militaires sur le terrain devraient aussi être moins importants, ce qui permettrait au Canada de s'impliquer dans d'autres missions à travers le monde, ont soutenu les libéraux hier.

Le chef libéral, Stéphane Dion, a rendu publiques les propositions qu'il a soumises au groupe d'experts sur l'Afghanistan présidé par John Manley. Ce groupe de cinq personnalités doit remettre d'ici trois semaines ses recommandations sur les suites à donner à la mission après février 2009.

Le PLC, qui a pris la décision d'envoyer les soldats canadiens à Kandahar en 2005, demande la fin des combats soutenus. « Le Canada devrait informer immédiatement l'OTAN que la mission de lutte armée contre les insurgés dans la province de Kandahar prendra fin comme prévu en février 2009 », a dit M. Dion par voie de communiqué.

Le porte-parole libéral en matière de défense, Denis Coderre, a expliqué au Devoir que le Canada « a fait sa part » dans l'une des zones les plus dangereuses de ce pays. « Il doit y avoir une rotation parmi les pays de l'OTAN et ça veut dire qu'on doit pouvoir sortir de Kandahar et aller ailleurs. » Sur les 37 pays de la coalition internationale présents en Afghanistan, quatre assument le gros des combats: le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Intervenir ailleurs

Le Canada pourrait assurer la sécurité d'une autre province moins instable, ce qui permettrait de déployer moins de soldats en Afghanistan. « C'est clair pour nous qu'il ne doit plus y avoir 2500 soldats impliqués », dit Denis Coderre, qui souligne au passage que les Forces canadiennes seront très sollicitées avec les Jeux olympiques de Vancouver en 2010. Le PLC voudrait que les troupes puissent être déployées ailleurs dans le monde si le besoin s'en fait sentir, notamment au Darfour ou en Haïti. Le chef d'état-major de l'armée, Rick Hillier, affirme que l'Afghanistan accapare toutes les ressources militaires disponibles.

Stéphane Dion et Denis Coderre

se défendent bien d'abandonner les Afghans en voulant changer la mission. « Nous sommes ouverts à d'autres missions militaires en Afghanistan afin de poursuivre la formation de l'armée et de la police nationale afghane, de protéger les civils et d'aider à la reconstruction », soutient Stéphane Dion dans son document. Mais nous n'accepterons pas de simplement jouer sur les mots et de rebaptiser la mission de combat actuelle « mission de formation » sans en changer la nature. »

Denis Coderre souligne que la diplomatie doit jouer un plus grand rôle, notamment auprès du Pakistan, un joueur clé dans la région. « La politique étrangère d'un pays ne se définit pas avec l'armée », dit-il. Le PLC soutient que les ef-

forts de diplomatie et de développement en Afghanistan devraient se concentrer sur les points forts du Canada, notamment la recherche d'une stratégie de « bon gouvernement » et l'apport d'une solution aux pénuries d'eau potable dans ce pays.

Le Canada devrait aussi demander la mise en œuvre immédiate, au sein de l'OTAN, d'une solution visant à assurer que les détenus ne soient pas transférés dans un endroit où ils pourraient être torturés, soutient le PLC. Cela pourrait même nécessiter la construction d'établissements de détention gérés, supervisés et entièrement contrôlés par l'OTAN, ajoute le document.

Le Devoir

Blackburn veut protéger les réservistes

Vancouver — Un projet de loi fédéral sera déposé pour protéger les réservistes canadiens qui pourraient devoir quitter leur emploi ou interrompre leurs études pendant un séjour dans l'armée canadienne.

Le ministre du Travail, Jean-Pierre Blackburn, a estimé hier, devant une dizaine de réservistes du 39^e Groupe-brigade du Canada, à Vancouver, que c'était bien la moindre des choses que le gouvernement puisse faire pour ceux qui risquent leur vie pour défendre leur pays.

« Les réservistes ne devraient pas être pénalisés dans leur vie civile en raison de leur service dans les Forces canadiennes », a affirmé le ministre.

Le projet de loi devrait être débattu lors de la prochaine session parlementaire et permettrait aux réservistes qui travaillent dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral de prendre un congé sans solde tout en interdisant à leurs employeurs de faire preuve de discrimination à leur égard.

Les nouvelles lois mettraient aussi aux étudiants de conserver leur statut actif et d'interrompre les paiements de leur prêt étudiant sans que l'intérêt s'accumule pendant leur mission.

Les réservistes sont des soldats à temps partiel qui ont habituellement un emploi à temps plein, ou qui sont étudiants, et qui passent leurs fins de semaine ou leur temps de vacances dans l'armée, la marine ou les forces de l'air.

Les soldats canadiens en Afghanistan comptent dans leurs rangs environ 20 % de réservistes et ceux-ci sont habituellement membres des dangereux convois d'approvisionnement qui permettent aux patrouilles avancées de subsister.

La nouvelle a été bien accueillie par les réservistes. « J'ai déjà eu un problème de discrimination par le passé », a noté le caporal Iain MacDonald, âgé de 23 ans, qui a été réserviste ces cinq dernières années. « J'ai postulé un emploi [et] l'employeur m'a tout simplement dit que je devrais quitter les réserves si je voulais travailler pour lui. »

M. MacDonald affirme que plusieurs de ses confrères réservistes ont eu des problèmes semblables. « Il y a plusieurs personnes qui sont allées en Afghanistan, qui en sont revenues et qui ont dû se remettre à la recherche d'un emploi [...] C'était assez difficile. »

La Presse canadienne

EN BREF

Les corps des soldats Massouh et Labbé rapatriés

Trenton — Les corps des deux soldats canadiens décédés en Afghanistan au cours de la fin de semaine doivent revenir au pays aujourd'hui. L'adjudant Hani Massouh, 41 ans, et le caporal Éric Labbé, 31 ans, du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, ont été tués, dimanche, lorsque leur véhicule

le blindé a capoté. C'est la troisième fois que des soldats canadiens meurent à la suite du capotage de leur blindé léger. Les deux soldats seraient morts pendant une opération destinée à perturber les activités des insurgés, opération qui se poursuivra malgré l'accident, selon ce qu'on fait savoir les autorités militaires. Ces deux décès portent à 76 le nombre de militaires canadiens tués en Afghanistan. Leur arrivée est prévue vers 15h30 à la base de Trenton, en Ontario. — La Presse Canadienne

Une grande incomprise

La santé mentale est encore bien mal comprise des Québécois, a déploré hier la Fondation des maladies mentales, qui s'apprête à lancer une nouvelle campagne de sensibilisation. Avec un Québécois sur six qui en souffre, l'heure est en effet à l'électrochoc, a estimé sa directrice générale, Nicole Allard. « Nous voulons faire comprendre que la maladie peut s'abattre sans

prévenir, à n'importe quel moment, sur n'importe qui, comme une catastrophe naturelle ou un acte terroriste. » L'analogie avec le terrorisme a été reprise dans les publicités où l'on voit un homme littéralement enlevé par des terroristes masqués. Le fondateur de la fondation, le Dr Yves Lamontagne, a aussi appelé la population à réagir et vite. « Nos deux gouvernements se sont réveillés, mais, individuellement, les tabous et les préjugés persistent. » — Le Devoir

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard Avocat

Vieux-Montréal

514.861.0469

AVIS LÉGAUX ET

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet:

www.ledevoir.com/avis.html

www.ledevoir.com/offres.html

Courriel: avisdev@ledevoir.com

Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de:

9115-3569 QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9115-3569 QUÉBEC INC., ayant fait affaires au 705, rue Hodge, bureau 100, Montréal (Québec) H4N 3R1, est survenue le 21 décembre 2007, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 janvier 2008 à 9 heures, au bureau du Syndic situé au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec) H3B 4L8.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2007.

RAYMOND CHABOT INC., Syndic de l'actif de 9115-3569 QUÉBEC INC., Jean Gagnon, C.A., CIRP Responsable de l'actif

Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900 Montréal (Qc) H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385 Téléc.: (514) 878-2100

Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de:

SHERPA EVENT SOLUTIONS INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de Sherpa Event Solutions Inc., ayant fait affaires au 6750, avenue Esplanade, bureau 333, Montréal (Qc) H2V 4M1, est survenue le 21 décembre 2007, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15 janvier 2008, à 10h30, au bureau du syndic situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (Qc).

Fait à Montréal, le 21 décembre 2007.

RAYMOND CHABOT INC., Syndic de l'actif de SHERPA EVENT SOLUTIONS INC., Jean Gagnon, C.A., CIRP Responsable de l'actif

Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900 Montréal (Qc) H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385 Téléc.: (514) 878-2100

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Hydro Québec

APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise: www.hydro-quebec.com/soumissionnez

ou en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et environs: (514) 840-4903 Extérieur: 1 800 324-1759

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Paragraphe 102(4))

Faillite 9168-3599 Québec Inc. (Bar Resto chez Éric) 422, Place Jacques-Cartier Montréal (Québec) H2Y 3B3

Ordonnance de séquestre rendue: le 14 décembre 2007

Date d'ouverture de la faillite: le 29 novembre 2007

Assemblée 16^{ème} jour de janvier 2008, à 10 h 30 au 1010, boul. de la Gauchetière Ouest, bureau 200, Montréal (Québec).

Fait à Montréal, ce 3^{ème} jour de janvier 2008.

LE GROUPE FULLER LANDAU INC., Syndic Patrick Sullivan, CIRP Administrateur désigné

Place du Canada 1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H3B 2N2

Tél.: (514) 875-2865 • Téléc.: (514) 954-1676

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-26331-021

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) Véronique Dupuis

Partie demanderesse c. Adel Moustarchid

Partie défenderesse ASSIGNATION

AVIS est donné à Adel Moustarchid que la Requête introductive d'instance (passoport et permission de voyager) de la partie demanderesse sera présentée devant le tribunal le 4 février 2008 à 9h00, en salle 2.17 du Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe, à l'intention de Adel Moustarchid.

Montréal, le 5 décembre 2007 MARI-FRANCE DEVLIN Greffier adjoint, J.G.2513

MERCIER LEDUC

Soyez avisés que Me Jean-François Raymond a, le 7 janvier 2008, joint la société MERCIER LEDUC, s.e.n.c.r.l.

Les membres du Barreau du Québec qui y exercent leurs activités professionnelles ne sont pas personnellement responsables des obligations de la société d'un autre professionnel, découlant des fautes ou négligences commises par ce dernier, son préposé ou son mandataire dans l'exercice de leurs activités professionnelles au sein de la société.

DÉCLARATION D'INTENTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

Prenez avis que la compagnie ou la personne morale sans but lucratif GROUPE HABITAT CONSEIL INC. ayant son siège social au 4864 Hingston, Montréal, H3X 3R2 a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de 9052-9017 Québec Inc. et faisant affaire sous la raison sociale l'Auberge Cozy. Avis est par les présentes donné que la faillite de 9052-9017 Québec Inc. dûment incorporé et ayant son siège social au 1274, Ste-Catherine Est, Montréal, Québec, est survenue le 14 décembre 2007 et qu'il y a eu une première assemblée des créanciers tenue le 7 janvier 2008. Une deuxième assemblée des créanciers sera tenue le 17 janvier 2008, à 10h00 au 4159, rue Bélanger, Montréal, dans la province de Québec. Daté ce 9^{ème} jour de janvier 2008, à Montréal.

Lemieux Pomerleau & Associés Inc. 4159, rue Bélanger Montréal, Québec H1T 1A2 Tél.: 514-721-3744

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE MARGUERITE BOISSONNEAULT

Prenez avis que Marguerite Boissonneault, de son vivant domiciliée au 1635 bl. Gouin est app. 609 Montréal, Qc. H2C 1C2, est décédée le 21 septembre 2007. L'inventaire signé par le liquidateur Jacques Lefebvre pour être consulté par les personnes démontrant un intérêt suffisant dans la succession, sur rendez-vous préalable établi, à l'adresse suivante: Jacques Lefebvre liquidateur 14 Pauline Donald, Montréal, Qc. H1A 5A6

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DOSSIER GREFFE: 33-06-0922

COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'ASSOCIATION DES COURTIER ET AGENTS IMMOBILIERS DU QUÉBEC

FRANÇOIS PIGEON les qualités de syndic adjoint conseil de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec

Plaignant c. LAURENT PAGÉ Intimé

AVIS À: M. Laurent Pagé

Veillez prendre avis que copie du mémoire des déboursés dans la présente instance est déposée au Greffe du comité de discipline de l'ACAQ, à votre intention et pour valoir assignation à vous-même.

Brossard, le 5 décembre 2007

CHANTAL PELTIER

SECRETARIE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO: 540-12-013909-072

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) STEPHANE KAMUENA

Partie demanderesse c. EDINE ADEN

Partie défenderesse ASSIGNATION (138 G.P.C.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL: AVIS est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Laval une requête introductive d'instance.

Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse au greffe du tribunal, au Palais de Justice de Laval, situé au 2800 Ouest, boulevard St-Martin. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 40 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis des liquidateurs de ce 04/01.

Soyez aussi avisés que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 20 février 2008, en salle 2.02, à 8h45 au Palais de Justice de Laval.

À Laval, ce 27 décembre 2007.

DUANE LANIEL

GREFFIER ADJOINT

ST-AUBIN & ASSOCIÉS

Tél.: (450) 680-6210

MP PIERRE BOUSQUET, avocat

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-291780-074

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

AI NH HUYNH

Partie demanderesse c. TIN YAU EDDIE CHAN

Partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à TIN YAU EDDIE CHAN de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 1120, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 25 février 2008, à 9h00, en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de TIN YAU EDDIE CHAN.

À Montréal, le 5 janvier 2008

MICHEL PELLERIN

GREFFIER ADJOINT

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(Article 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Dans l'affaire de la faillite de:

9169-5809 QUÉBEC INC.

«Mode Wilson, Wilson Fashion»

COMPAGNE DÉMÉRCE

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9169-5809 QUÉBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant fait affaires sous la raison sociale de «Mode Wilson, Wilson Fashion», au 1096, rue Lévis, Suite 204 à Lachenaie (Québec), est survenue le 31^{er} jour de décembre 2007 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22^e jour de janvier 2008 à 11 h 00 de l'avant-midi au bureau du syndic, 2114, rue St-Denis, 1^{er} étage, à Montréal (Québec).

Fait à Montréal, ce 4^{er} jour de janvier 2008.

Richard Lapointe, BAA, Syndic

Responsable désigné

RICHARD LAPOINTE & ASSOCIÉS INC. Syndic

2114, rue St-Denis

Montréal (Qc) H2X 3K9

Tél.: (514) 288-9339

Télex: (514) 288-1378

Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de dystrophie musculaire, il faut beaucoup plus que des mots...

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLEE!

Dystrophie musculaire Canada

1.800.567.2236

www.muscle.ca

Donnez votre soutien

ACTUALITÉS



Manon Cornellier

Entre la poire et le fromage

Les premiers ministres fédéral et provinciaux se retrouveront finalement pour casser la croûte vendredi prochain. Une petite soirée informelle d'à peine quelques heures pour se pencher sur les inquiétudes économiques des uns et des autres.

Voilà bientôt deux ans que cela ne s'est pas produit. Malgré sa promesse de fédéralisme d'ouverture, Stephen Harper n'a jamais cherché à établir une certaine collégialité entre ses homologues et lui. Il s'en est tenu à des relations bilatérales, quand il acceptait d'avoir des tête-à-tête, ce que certains premiers ministres ont parfois eu de la difficulté à obtenir.

De mémoire récente, impossible de trouver un premier ministre aussi peu friand que Stephen Harper de ces rencontres au sommet avec ses homologues. Tous ses prédécesseurs s'y sont pliés, qu'ils aient apprécié le procédé ou non. Il est vrai que, pour Stephen Harper, l'ouverture consiste avant tout à se mêler autant que possible de ses affaires et à ne pas se mêler de celles des provinces. On ne s'en plaindra pas, bien au contraire, mais le Canada reste une fédération qui est plus qu'une collection de provinces isolées, surtout lorsqu'il est question d'économie.

Concertation et cohérence dans l'action restent une nécessité, surtout quand l'incertitude pointe à l'horizon, comme c'est le cas actuellement avec un dollar fort, un prix du pétrole en ascension, une économie américaine qui tanguent.

Il est vrai que les provinces n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts ni les mêmes problèmes. Le Québec et l'Ontario s'inquiètent de l'effet d'un dollar robuste sur le secteur manufacturier, où des dizaines de milliers d'emplois ont disparu mais où le prix des équipements achetés aux États-Unis a baissé. Les deux provinces souhaitent, comme le Manitoba, que le fédéral aide les entreprises à se moderniser en soutenant plus longtemps l'achat d'équipement. Les mesures fiscales à cet effet doivent prendre fin cette année.

Tous les exportateurs sont préoccupés, mais le secteur forestier est particulièrement touché par la flambée du dollar, lui qui vient de traverser la crise du bois d'œuvre. Québec demande à Ottawa d'appuyer la formation et la transition vers la retraite des milliers de travailleurs licenciés. Quant au prix du pétrole, il affecte tout le monde tout en profitant à quelques provinces, c'est-à-dire celles qui en produisent.

La plupart des provinces ne roulent pas sur l'or, alors qu'Ottawa affiche encore des surplus. La dernière *Revue financière* du ministère fédéral des Finances parlait d'un déficit de 2,7 milliards pour le mois d'octobre, une fois prises en considération toutes les réductions d'impôt rétroactives du mini-budget. Malgré cela, l'excédent pour l'année en cours atteignait encore 6,6 milliards, sept mois après le début de l'année financière.

Les premiers ministres fédéraux se montrent toujours bien disposés à l'égard des provinces avant de se faire élire, mais une fois au pouvoir, ils les trouvent généralement bien emmêlées avec leurs incessantes demandes d'argent. Il reste que le fédéral est le seul à pouvoir intervenir, directement ou à travers la fiscalité, sur l'ensemble de l'économie canadienne. Et en plus, il en a les moyens.

Conscients d'être perçus comme d'éternels québécois, plusieurs premiers ministres provinciaux ont laissé entendre qu'ils se présenteraient à Ottawa sous un autre jour, c'est-à-dire comme des leaders qui ont déjà fait leur part pour aider leurs entreprises et qui attendent du fédéral qu'il en fasse autant.

Encore hier, le premier ministre ontarien Dalton McGuinty disait vouloir expliquer son propre plan d'action à Stephen Harper, à savoir des investissements dans la formation, les infrastructures, la fiscalité des entreprises et des partenariats stratégiques. «Nous voulons inviter le premier ministre à aller au-delà de cette approche qui consiste essentiellement à réduire les taxes et à dire que c'est ainsi qu'il renforcera l'économie», a-t-il ajouté. Son jugement sur la stratégie fédérale est catégorique: «Simple réduire les taxes pour ensuite se croiser les bras, rester à l'écart et permettre aux forces de destruction créatrice de faire leur effet est inacceptable.»

M. McGuinty a déjà averti qu'il n'acceptera pas l'excuse de coffres moins garnis que prévu. Or, lors de leurs entrevues de fin d'année, le premier ministre et le ministre des Finances, Jim Flaherty, ont averti qu'étant donné l'état de l'économie, il ne fallait pas attendre de nouveaux allègements fiscaux. Cela ne les a pas empêchés cependant de se livrer, la veille du jour de l'An, à un petit cinéma dans un magasin d'électronique de Toronto pour rappeler aux Canadiens la nouvelle réduction de la TPS.

Du coup, ils nous ont rappelé qu'Ottawa avait décidé d'abandonner cinq milliards par année de marge de manœuvre en échange de résultats économiques douteux. Ces milliards auraient pu avoir un effet plus positif sur l'économie s'ils avaient servi à venir en aide aux secteurs en difficulté. Exactement ce que demandaient les provinces, le Québec en particulier, à la veille du minibudget de cet automne, ce qu'elles n'ont pas obtenu.

Auront-elles plus de succès vendredi? La rumeur veut que le gouvernement Harper annonce d'ici là des mesures d'appui aux secteurs forestier et automobile. Il faudra en connaître la teneur avant de prédire la réaction des provinces.

Chose certaine, Stephen Harper ne s'est pas donné beaucoup de temps pour en arriver à des solutions collectives... s'il en souhaite. On comprend qu'il n'ait pas voulu tenir une de ces conférences qui suscitent toujours trop d'attentes, mais ce dîner à des allures de figure imposée. Une journée de travail bien préparée, tenue en privé, n'aurait pas été de trop après un hiatus de deux ans et la multiplication des points de tension entre son gouvernement et plusieurs provinces. Surtout qu'il y a peu de chances qu'il puisse répéter l'exercice avant les prochaines élections.

mcornellier@ledevoir.com



Chasse-neige ou chasse-eau? À Huntingdon, c'est surtout de l'eau que poussait la déneigeuse hier après-midi. Quelque 200 résidents de la petite municipalité se tenaient prêts à être évacués, repoussés par les eaux montantes de la rivière Châteauguay. La pluie devrait reprendre cette nuit et se poursuivre toute la matinée.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Beauce et la Montérégie, premières victimes du « drôle d'hiver »

Des routes inondées compliquent la circulation

Le redoux, la pluie et le brouillard qui enveloppent ce début de janvier ont entraîné de petites inondations, hier, en Beauce et en Montérégie, en plus de causer de nombreux retards dans les aéroports et plusieurs accidents sur les routes du Québec.

Il était tombé en fin de journée plus de 20 mm de pluie à Dorval, selon Environnement Canada. Quelque 15 autres millimètres sont attendus aujourd'hui, alors que le thermomètre perdra quelques degrés pour frôler le point de congélation (quelques flocons pourraient tomber). De forts vents sont annoncés à Montréal, ce qui devrait chasser le brouillard.

On prévoit des températures de 2 et 3 degrés Celsius pour demain et vendredi. La fin de semaine sera quant à elle légèrement plus froide.

Toutefois, si le brouillard a forcé l'annulation ou le report de plusieurs vols aux aéroports de Montréal, Québec et Ottawa — en plus de causer des accidents sur les routes du Québec —, c'est surtout la pluie qui préoccupait hier les autorités.

Les inondations pourraient avoir des conséquences importantes autour de Huntingdon, en Montérégie, où des routes menant à la frontière américaine sont fermées.

La rivière Trout et la rivière de la Tortue, qui se jettent dans la rivière Châteauguay, sont sorties de leur lit, affectant notamment les cantons d'Elgin, de Hinchinbrooke et de Godmanchester.

Hier après-midi, la route 138 était d'ailleurs fermée à la circulation sur plusieurs kilomètres. La rivière Châteauguay a également débordé, inondant une autre route qui mène à la frontière.



Quand les routes n'étaient pas fermées à la circulation, hier, elles étaient souvent difficilement praticables, comme à Malone, près de la frontière américaine.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En conférence de presse, hier après-midi, le maire de Huntingdon, Stéphane Gendron, disait toujours craindre le pire pour ses citoyens en raison des prévisions de pluie pour la nuit prochaine. Selon lui, près de 200 personnes pourraient être évacuées durant la nuit, des cantons ruraux jusqu'au centre-ville. En fin de journée, seuls quelques sous-sols avaient toutefois été inondés.

En Beauce, deux résidences ont été évacuées à titre préventif. Plus à l'est, dans la région de Chaudière-Appalaches, la rivière Anderson, qui alimente la rivière Etchemin, est sortie de son lit, inondant des champs et des fossés.

La Sécurité civile du Québec surveille l'ensemble des cours d'eau dans la vallée du Saint-Laurent, et plus particulièrement la rivière Châteauguay, où des opérations de déglacage devaient être effectuées durant la soirée. Un aéroglisseur de la Garde côtière canadienne devait aussi briser la glace pour empêcher la formation d'un embâcle.

Un appareil amphibie devait se joindre aux opérations de déglacage qui se dérouleront sur 1,5 kilomètre, de la sortie de la ville de Châteauguay au lac Saint-Louis, juste en amont de l'île de Montréal.

Le Devoir et La Presse canadienne

Crise financière à l'UQAM

Les professeurs se disent incapables d'en faire plus

KATHLEEN LÉVESQUE
CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ne voient pas comment ils pourraient travailler davantage et ainsi participer à résoudre les problèmes financiers de l'établissement.

Le nouveau recteur, Claude Corbo, a beau leur demander des sacrifices et la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, appeler à un effort de tout le personnel de la communauté de l'UQAM, le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) n'en démord pas. Il n'est pas responsable des déboires de l'université et n'entend pas en faire les frais.

«On ne va pas se faire écraser comme cela. [...] Il faut se défendre parce que je ne vois pas concrètement comment on pourrait travailler davantage», a déclaré hier la présidente du SPUQ, Michèle Nevert, entourée des membres de son exécutif syndical en entrevue au *Devoir*.

Irrité par les révélations du *Devoir* de vendredi dernier selon lesquelles les professeurs donnent en moyenne moins de deux cours par année plutôt que quatre comme le prévoit la convention collective, le syndicat a sollicité une rencontre. Ces données ont été présentées par la firme comptable PriceWaterHouseCoopers, mandatée par l'UQAM pour élaborer un plan de redressement de l'établissement. Un rapport préliminaire a été remis à l'UQAM ainsi qu'à

la ministre de l'Éducation en décembre.

Selon Michèle Nevert, ces chiffres ne reflètent pas la réalité complexe de la tâche des professeurs, qui comprend non seulement l'enseignement mais aussi la recherche et les services à la collectivité. De plus, un professeur peut obtenir un dégrèvement de sa tâche d'enseignement lorsqu'il s'engage dans d'autres activités (poste de gestion, encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs, certaines fonctions de recherche, par exemple).

Le syndicat laisse entendre que l'UQAM inclut dans ces statistiques les cours qui ne sont pas dispensés par des professeurs en congé sabbatique, de maladie ou de maternité, ce qui fausserait le portrait général. Le SPUQ était cependant incapable hier d'établir le nombre moyen de cours effectivement donnés par ses membres.

Selon le SPUQ, la solution au fiasco financier de 400 millions de l'UQAM passe par un réinvestissement massif dans l'embauche de professeurs et une amélioration de leurs conditions de travail. Ainsi, le syndicat réclame une hausse salariale de 11,6 % sur trois ans ainsi que l'embauche de professeurs (il en manquerait 300).

«Si on ne veut pas nuire à l'UQAM, on ne peut pas juste accepter bêtement de couper, de geler les postes, de réduire les salaires. On est dans un contexte où il y a une décroissance de nos forces vives. Les fondateurs de l'UQAM sont en train de partir», a expliqué Jean Bé-

langer, vice-président du SPUQ et membre du comité de négociations.

Près de 40 % des professeurs arriveront à l'âge de la retraite au cours des sept prochaines années, ce qui implique un renouvellement important du corps professoral. Si l'UQAM rogne sur les conditions de travail de ses professeurs, cela peut nuire au recrutement de professeurs compétents et, par ricochet, à l'avenir même de l'université. «Dans ce cas, l'UQAM se tire dans le pied», croit Jean Bélanger.

Dans les prochaines semaines, l'UQAM devra adopter des mesures afin de renouer avec l'équilibre budgétaire, comme l'exige Québec. Selon le SPUQ, le gouvernement du Québec doit éponger l'ensemble de la facture liée au dérapage immobilier (Complexe des sciences et Ilot Voyageur) et ses répercussions sur le budget de fonctionnement. Ni l'UQAM, en général, ni les professeurs, en particulier, ne peuvent assumer ce déficit, soutient la présidente du SPUQ. «Face au rouleau compresseur, on se met devant et on dit non!», laisse-t-elle tomber.

Toutefois, le syndicat se montre ouvert à certains scénarios évoqués par la direction, tels le développement de nouveaux programmes d'études afin de générer des revenus supplémentaires ainsi que des compressions majeures dans la haute administration.

Le Devoir

Spécialiste des contrats

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

3913
BLEU
NUIT

SOLDE
du 10 au 26 janvier
20% SUR TOUT

50% sur certains produits sélectionnés

3913 Saint-Denis Montréal 514.843.5702

LES ACTUALITÉS

Accommodements raisonnables

Bouchard et Taylor seront prêts fin mars

STÉPHANE BAILLARGEON

Malgré la somme d'informations à traiter, plus considérable que prévu, la commission Bouchard-Taylor a toujours l'intention de remettre son rapport au premier ministre Jean Charest le 31 mars.

«La participation a été très importante, mais nous allons finir le travail à temps», a confié au Devoir Sylvain Leclerc, porte-parole de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

La radiographie de l'«entre-nous» à la québécoise utilisera aussi le résultat d'une dizaine de projets de recherche commandés à la communauté universitaire.

Les études réalisées au cours des derniers mois portent sur un portrait démographique du Québec, les «pratiques d'harmonisation» en région, des données comparatives internationales sur les pratiques d'accommodement, des indicateurs d'intégration collective, la condition des femmes migrantes, les questions juridiques ayant un rapport avec les accommodements, des corpus de courriels liés aux pratiques d'harmonisation et finalement la couverture médiatique de ces pratiques.

Dix-huit personnes s'activent au secrétariat de la commission, dont sept à la seule tâche de synthétiser l'himalaya de mémoires totalisant des milliers de pages.

Les analystes n'ont évidemment pas attendu la fin des audiences pour s'atteler à la tâche. Depuis octobre, ils lisent chacun des mémoires et produisent une synthèse remise aux coprésidents, qui peuvent ensuite décider de consulter directement le texte complet.

«Je reçois encore des demandes de groupes qui veulent déposer des mémoires», explique M. Leclerc. «J'en ai encore refusé cette semaine. Nous avons déjà été très généreux avec les délais.» Il donne l'exemple de la Ville de Montréal, qui a déposé son propre document deux jours avant sa comparution début décembre alors qu'elle aurait dû le remettre à la commission le 20 octobre.

Le dernier des quatre forums nationaux se tiendra le 3 février à Montréal. Cette rencontre, sur la question «Qu'est-ce qui nous unit?», sera elle aussi organisée par l'Institut du Nouveau Monde, mandaté par MM. Bouchard et Taylor.

Les coprésidents ont amorcé la rédaction de leur rapport final dès la mi-décembre. La version finale sera prête dès la fin de février, a assuré M. Leclerc, les dernières interventions (correction d'épreuves, impression, etc.) devant permettre un dépôt au bureau du premier ministre à la fin du mois suivant.

Le Devoir

Partenariat public-privé

L'histoire de l'hôpital de Brampton devrait inciter le Québec à la prudence

L'hôpital a coûté beaucoup plus cher que prévu même si le projet a été amputé d'un pavillon, dit une coalition ontarienne

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le premier partenariat public-privé (PPP) en santé laisse présager des jours difficiles pour la trentaine d'autres projets mis en avant en Ontario.

Inauguré en grande pompe en octobre dernier, le nouvel hôpital de Brampton avait fait la fierté de sa direction et du gouvernement libéral de Dalton McGuinty.

En fait, depuis son annonce officielle, en 2001, le PPP a beaucoup changé, affirme la coalition. Et pas pour le mieux, pour les contribuables comme pour les patients.

nombre de lits est passé à 479 et les coûts ont explosé de 186 % pour atteindre les 650 millions de dollars», affirme Mme Mehra.

Au fil du temps, la population locale a donc vu sa contribution financière grimper de 200 %, ce qui a suscité beaucoup de mécontentement.

Comparaison boiteuse

Le ministre ontarien de la Santé, George Smitherman, a accueilli froidement la publication de tous ces chiffres.

Conscient toutefois que son message passe mal, le ministère a récemment nommé un superviseur des

comptes pour rassurer le public sur les dépenses de l'hôpital. Mais la Coalition ontarienne pour la santé juge que c'est trop peu, trop tard, et réclame d'urgence un moratoire sur tous les hôpitaux PPP et la réouverture du troisième site abandonné en cours de route.

D'autant que le temps a vu la part du consortium privé grandir, note Natalie Mehra. Ce dernier s'est vu confier plusieurs responsabilités, dont l'entretien, mais aussi le transport des patients, la sécurité et la gestion des dossiers médicaux sur une période de 25 ans.

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill. Des consortiums se sont depuis qualifiés et le choix final sera annoncé à l'automne prochain.

Le Devoir

Le ministre ontarien de la Santé a dû nommer un superviseur des comptes pour rassurer les contribuables

CMS: une porte ouverte aux «hôpitaux privés», dit la FIQ

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le projet de règlement qui donne forme aux controversés centres médicaux spécialisés (CMS) inquiète vivement la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ).

Publié à la fin novembre dans la Gazette officielle, ce complexe projet de règlement établit notamment la liste des traitements médicaux qui, à moins d'être offerts dans des établissements publics, «devront être dans des centres médicaux spécialisés».

La longueur elle-même de ladite liste, qui compte un peu plus d'une cinquantaine de traitements médicaux, l'inquiète au plus haut point.

poignée de cliniques. En les autorisant maintenant dans tous les CMS, il ouvre considérablement le marché», croit Mme Bonamie.

Tout cela se fait au surplus sans que la question de l'accès soit prise en compte, ajoute-t-elle en citant le cas de la chirurgie mammaire.

Monopole

Le pire reste toutefois l'article 3 de ce projet de règlement, juge la FIQ. Cet article octroie aux CMS composés de médecins non participants au régime public le monopole de la chirurgie de la hanche, du genou et des autres chirurgies comprises dans cette fameuse liste et qui nécessitent plus de 24 heures d'hospitalisation.

Ceux qui sauteront la clôture disposeront alors d'une clientèle élargie et... assurée, note la FIQ, qui craint une saignée du réseau public en faveur du privé.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322 Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322 Télécopieur : 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit



Sudoku

par Fabien Savary

8 1 3 2
4 5 8 7 9 8
5 8 3 7 9 8
9 3 5 4 8 7
4 1 7 5

Niveau de difficulté : FACILE 0755

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9.

Solution du dernier numéro

2 5 8 1 6 7 3 4 9
9 3 6 4 5 2 7 8 1
7 4 1 9 8 3 5 2 6
8 2 7 5 3 6 9 1 4
4 9 3 8 7 1 6 5 2
6 1 5 2 9 4 8 7 3
5 6 4 3 2 8 1 9 7
3 8 2 7 1 9 4 6 5
1 7 9 6 4 5 2 3 8

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

www.les-mordus.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

QUEBEC: St-Jean-Baptiste, copropriété indivisa, 6^{es} sur 2 étages, détails: http://pages.videotron.com/yolande

132 CHALETS

BORD LAC TAUREAU, chalet 4 saisons, 24 x 32, terrain, 1 acres, 189 000 \$, 819 829-0378

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PRÈS MÉTRO FRONTENAC Sheppard et Sherbrooke 4 1/2 à céder pour le 1^{er} février, 3^e étage d'un cinq logements, 800\$/mois. Entièrement rénové. Chiens non permis.

Pour plus d'information, contactez Alain : 514 915-0426

AHUNTSIC, beau 5 1/2, haut duplex, a/c, bois fr. Electros, (île de la Visitation), libre, 950\$, 514 270-2529

À OUTREMONT 5611 Darlington 7 1/2, 2e. Peint. Près métro Lidem Gar. 1395\$ chauffé, 514 737-6169

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LACHINE - 32e AVE 3 1/2 - 5755 (févr) - 412-6755

MÉTRO PARC - 31/2 2e, balcon, électros, N-Fum, Pas d'animaux. Libre imm. Bus 80 coin. 490\$/m 514 271-3208

MONTREAL-NORD - 4 1/2 2e ch, frais peint. Très lumineux, idéal pour semi-retraités, Janv. 475\$. 514 321-0500 / 514 917-0503

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU des Érables 2 min. P. LaFontaine. Luxe 5 1/2 + mezz. 2 terr. stat. Cession bail 1^{er} avril 1500\$/ms 514 878-3051

PLATEAU, 300 St-Joseph o. 4 1/2 neufr, a/c, tt, les entrées, pl. bois franc, 2 ch. fermées, 514 969-7282

161 SOUS-LOCATION

MARCHÉ MAISONNEUVE 4 1/2 meublé équipé. Métro Viau 800\$/mois 514 259-6682

OUTREMONT,

App't chaleureux et confortable tout meublé. Laveuse, lave-vaiss, etc. cuisine très bien équipée. Pl. vernis. Très lumineux. Stat. Près métro. Pas d'animaux. Fév-déc 08 négocié. 1250\$/m 514 804 1600.

163 OFFRE À PARTAGER

CHARMANT PIED-À-TERRER Rosemont. Poss. long terme. Stat. facile. 514 725-1321

164 CONDOMINIUMS À LOUER

PAPINEAU, Condo à louer, 5 1/2, face au parc Lafontaine, 1500\$/mois 514 523-3199

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

À MORIN-HEIGHTS, maisons ancestrales, bord d'eau, meublés, équipés, court ou long terme, photos disp. 514 209-0635

167 MEUBLÉS

À COURT OU LONG TERME, condos, maisons, imm. et à venir, options d'achat, 514 209-0635

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

*** PARIS VII - XV *** Superbe 2 1/2 (Champ-de-Mars) T1 rénové et équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

À PARIS - Montmartre Près des vignes, charmant appt. 3 pièces, tout équipé, 1 à 4 pers. Sem/mois 450-677-3727

À PARIS - Marais 400 euros/sem Provence - Toulon 400 euros/sem xyziapi@yahoo.fr

176 CHALETS À LOUER

À STE-MARGUERITE Laurentides, 1h de Mt. 2 ch. meublé, 2500 \$, 1 janv - 30 avril. 450-508-6567

SAINTE-ANNE-DES-LACS Rdc chalet suisse, 3 1/2 lumineux. Meublé, chauffe, comb. lent. Calme, pleine nature, 50 min. Mt. Idéal pers. seule ou couple. 1er janv au 31 mars, 450 224-0189

VILLAGE ST-SAUVEUR, suisse, 2 min. pentes, superbe 6 1/2, 3 ch, 2 étages, meublé, foyer, thermop, court terme / année, 514 771-5229

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion achète à domicile livres de qualité en tout genre (514) 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

390 DIVERS

TABLE DE SALLE À MANGER en bois avec 4 chaises rembourrées et buffet, couleur miel, style Nouvelle-France (un an d'usage). Frigo 18p⁺ et cuisinière 30" (un an) Laveuse - petite sècheuse 110 V Le tout : une valeur de 2300 \$ sacrifié à 1500 \$ 514 772-8046 450 677-8046

530 COURS

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL Avec l'auteure, Sylvie Massicotte www.sylviemassicotte.qc.ca Info / inscriptions : 450 247-0489

542 MASSOTHÉRAPIE

SERVICE PERSONNEL MEILLEURS MASSAGES À LONGUEUIL. 450-321-0084

695 AUTOMOBILES

AUBAINE DOIT VENDRE ! HYUNDAI ELANTRA GL 2005

27 000 km, noire, 5 portes, 5 vitesses, 8 pneus, garantie jusqu'en 2010.

9 200 \$ Renseignements : 514 919-1739

www.clubdejeuneurs.org 1 888 442-1217

Urgent besoin de bénévoles

CLUB DES PETITS RÉJUNTES DU QUÉBEC

Donnez. On peut faire plus encore.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

AVIS DE DÉCÈS



Blais (Pilon), Ghislaine 1939-2008

À Montréal, le 3 janvier 2008, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Ghislaine Blais.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, Alain, Guylaine et Raymond (Valérie), ses petits-enfants, Daphnée, Cybèle et Yanic ainsi que plusieurs autres parents et amis.

La famille recevra les condoléances au salon :

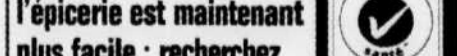
Alfred Dallaire MEMORIA

1111, ave Laurier O., Outremont www.memoria.ca 514 277-7778

Service de voitureur offert le samedi 12 janvier dès 9 heures. Le service religieux aura lieu le même jour à 14 heures en l'église Saint-Viateur, rue Laurier (angle Bloomfield).

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont accompagnés de près ou de loin dans cette épreuve. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Faire des choix santé à l'épicerie est maintenant plus facile : recherchez le logo Visez santé



Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au www.visezsaute.org ou appelez la Fondation des maladies du cœur au 1-888-473-4636

Visez santé... pour faire vos choix-santé

LES ACTUALITÉS

Le « cerveau gauche » sert bien les villes

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Si la présence de diplômés universitaires est essentielle au développement d'une ville, c'est surtout celle des scientifiques et des ingénieurs qui a un impact important, révèle Statistique Canada dans une étude publiée hier.

En fait, les diplômés en science et en génie — groupe qu'on qualifie de «cerveau gauche des villes nord-américaines» — sont considérés comme des «catalyseurs pour la croissance de l'emploi dans les villes». Ceci parce qu'ils «participent directement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'innovations».

En comparaison, la présence de diplômés du secteur culturel n'a pas un «effet prononcé» sur la croissance d'une ville. Mais la présence de tout diplômé est la bienvenue, note-t-on dans cette analyse de la composition de la main-d'œuvre de 242 villes du Canada et des États-Unis. Entre 1980 et 2000, les villes comptant davantage de diplômés ont ainsi vu leur main-d'œuvre croître plus vite qu'ailleurs: quelque 2 % de croissance annuelle en moyenne contre 1,6 % pour les villes où la concentration de travailleurs ayant un diplôme est plus faible.

L'écart n'est pas si mince, précisent les chercheurs de Statistique Canada. «Si l'on considère la croissance cumulée sur la période de 20 ans, une ville dont la main-d'œuvre a crû de 2 % annuellement enregistrerait une croissance totale de l'emploi de 49 %», écrit-on dans le rapport. Une croissance de 1,6 % équivalait donc à une croissance totale de 37 %.

En 2000 et 2001, les scientifiques et les ingénieurs représentaient 4,5 % de l'emploi rémunéré au Canada et aux États-Unis.

Le Devoir

Tout le réseau souffrira de la privatisation à la réserve Dunière

La SEPAQ verra ses revenus diminuer de 500 000 \$

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La privatisation de la gestion de la réserve Dunière en Gaspésie par le gouvernement Charest, le 20 décembre dernier, fera perdre en 2008 aux alentours d'un demi-million de dollars au réseau national des réserves fauniques du Québec, a appris *Le Devoir* de sources bien informées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Ce ministère est responsable des réserves fauniques, dont la gestion est confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Cette dernière se demande présentement où elle puisera cet argent en 2008 pour rentabiliser l'ensemble du réseau des réserves gouvernementales, qu'elle gère à quelques exceptions près.

C'est la ministre des Affaires municipales et des régions, Nathalie Normandeau, qui a décidé sans débat public ou même avec les milieux fauniques de confier à une corporation privée sans but lucratif, la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP), la gestion de la réserve Dunière en lieu et place de la SEPAQ. Lorsque la ministre Normandeau a annoncé ce transfert à cette société privée, le 24 novembre, il semble que ses collègues ministres n'avaient pas été avisés, si on en juge notamment par les réactions de membres de certains cabinets ministériels mis en cause. La ministre Normandeau, qui est aussi vice-première ministre et députée de Bonaventure, entend

créer des emplois dans sa région par cette privatisation de la gestion de l'une des meilleures réserves de chasse à l'orignal du Québec, la seule avec sa voisine Mata-né où le taux de succès dépasse 95 %.

Dans les semaines qui ont suivi sa déclaration, la CGRMP, qui n'a pas un statut de zone d'exploitation contrôlée (zec) comme la plupart des autres gestionnaires de rivières à saumon de la Gaspésie, a annoncé qu'elle faisait passer le personnel de Dunière de 8 à 24 personnes.

Selon les informations publiées depuis quelques jours sur le site Internet de cette corporation locale, les nouveaux gestionnaires pourraient retirer 219 000 \$ de plus que la SEPAQ de la chasse à l'orignal en 2008. Alors que la SEPAQ planifiait une récolte maximale de 222 orignaux, les nouveaux gestionnaires privés ont planifié une récolte de 264 bêtes. Ils ont aussi augmenté de 19 le nombre de forfaits offerts en plan américain, le plus payant à plus de 2000 \$ par chasseur pour quatre jours de chasse. Et dans les catégories les plus accessibles, les prix ont été augmentés de près de 10 % dès la première saison, passant de 684 \$ à 747 \$, si on compare avec les prix prévus en 2008 par la SEPAQ avant qu'elle ne soit chassée du décor.

Réactions

Pour la critique du Parti québécois en matière de faune, le député de Labelle Sylvain Pagé, la privatisa-

tion de la gestion de cette réserve faunique exceptionnelle — quatre orignaux au kilomètre carré — «n'est pas sans rappeler le dossier d'Orford» car elle soulève la question de l'intégrité du patrimoine commun et de l'accès démocratique aux ressources fauniques.

Retirer la gestion d'une réserve faunique à une société d'État pour la confier à un groupe privé «m'apparaît comme une mauvaise décision» car elle appauvrit l'ensemble du réseau des réserves, dont la rentabilité est établie à partir du principe des vases communicants.

«Il ne faut pas, dit-il, dépeçer le territoire public, qui constitue un patrimoine commun, qu'il soit près ou loin de Montréal» en raison du danger que pose chaque précédent.

De son côté, la Fédération québécoise de la faune, qui représente plus de 200 000 chasseurs et pêcheurs, a réclamé hier de Québec qu'il suspende cette décision et la soumette à des audiences publiques en toute transparence. La FQF reproche au gouvernement Charest d'avoir caché ce transfert en l'annonçant le 20 décembre alors que tous les organismes étaient dé-mobilisés. La FQF entend, expliquait sa porte-parole, Geneviève Clavet, inscrire cette question à la première réunion du Groupe faune national, officiellement créé par Québec en décembre et à qui ce dernier aurait dû, par souci de transparence, soumettre préalablement une affaire de cette importance.

Le Devoir

Résolution n° 2: apprendre à cuisiner, à Paris.

Notre solde international est en cours.

Canada: tarifs Tango ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin le 30 avril 2008.

TORONTO	HALIFAX	SAINT JOHN (N.-B.) MONCTON	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	WINNIPEG	CALGARY	EDMONTON	VANCOUVER
79 \$	144 \$	144 \$	164 \$	164 \$	189 \$	199 \$	224 \$

États-Unis: tarifs Tango ou Tango Plus ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin le 30 avril 2008.

NEW YORK	CHICAGO	WASHINGTON, D.C.	ORLANDO	DENVER	FORT LAUDERDALE	SAN FRANCISCO	LAS VEGAS
135 \$	152 \$	172 \$	182 \$	190 \$	190 \$	202 \$	210 \$

Destinations soleil: tarifs ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin aux dates indiquées ci-dessous.

BERMUDES 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	FORT MYERS 9 JANV. - 30 AVRIL 2008	NASSAU 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	MEXICO 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	MONTEGO BAY KINGSTON 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	LA HAVANE 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	BARBADE 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	ANTIGUA 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008
205 \$	206 \$	229 \$	239 \$	279 \$	303 \$	310 \$	390 \$

Destinations internationales: les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de Montréal. Dernières dates de départ tel qu'indiqué ci-dessous.

LONDRES 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	ROME 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008	MUNICH/DÜSSELDORF/ HAMBURG/FRANCFORT 9 JANV. - 30 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	PARIS 9 JANV. - 29 FÉVR. 2008 1 ^{er} - 30 AVRIL 2008	LIMA 23 JANV. - 30 AVRIL 2008	BEIJING SHANGHAI 9 JANV. - 8 FÉVR. 2008	OSAKA TOKYO 9 JANV. - 31 MARS 2008	SYDNEY, AUSTR. 20 JANV. - 30 AVRIL 2008
199 \$	199 \$	241 \$	249 \$	348 \$	400 \$	409 \$	899 \$

Cette année, c'est plus facile que jamais de tenir vos résolutions avec des tarifs exceptionnels pour des destinations partout dans le monde. De plus, vous pouvez obtenir jusqu'à un double des milles Aéroplan[®] pour des vols cet hiver. Obtenez également des réductions sur l'hôtel, sur la location d'une voiture ou sur des attractions touristiques, et recevez des milles Aéroplan lorsque vous réservez sur aircanada.com

Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages. Vous pouvez également nous appeler au 1 888 247-2262.

L'offre prend fin le 17 janvier 2008.



STAR ALLIANCE

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 255 additionnels par personne, jusqu'à un maximum de 100 \$ par réservation (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS): 1 800 361-8071. Les billets doivent être achetés au plus tard le 17 janvier 2008. Destinations canadiennes: les tarifs sont basés sur un aller simple. Les voyages doivent prendre fin le 30 avril 2008. Le supplément des frais de carburant est inclus dans nos tarifs. L'achat 14 jours à l'avance est requis. Destinations américaines: les tarifs sont basés sur un aller simple. L'achat à l'avance peut être requis. Les voyages doivent prendre fin aux dates indiquées. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Le supplément des frais de carburant n'est pas inclus dans nos tarifs. Exception pour la Floride: le tarif indiqué inclut le supplément des frais de carburant et l'achat 14 jours à l'avance est requis. Destinations internationales: les tarifs sont basés sur un aller simple et ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour. Dernières dates de départ tel qu'indiqué. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Le supplément des frais de carburant n'est pas inclus dans nos tarifs. L'achat à l'avance peut être requis. Destinations canadiennes, américaines, soleil et internationales: les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passages du transport aérien ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal peut être requis et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Offre Aéroplan: pour être admissible vous devez vous inscrire et voyager avant la fin de la période de promotion. Vous trouverez une liste des routes et tarifs admissibles ainsi que tous les détails sur aircanada.com. Certaines conditions s'appliquent. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, d'Air Canada Jazz[™], de United Airlines, membre du réseau Star Alliance[™], ou de l'un de ses transporteurs aériens faisant affaire sous le nom de United Express (SkyWest Airlines, Chautauque Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, Cojet Airlines ou Mesa Airlines). Réservation d'hôtel et location de voiture offertes par notre partenaire de voyages WWTMS. [™]Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite. En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance[™].

ÉDITORIAL

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÏON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

La sabbatique de fiston

Quel parent n'a pas la hantise de voir un de ses marmots — pire: l'ensemble! — épouser les traits d'un célèbre et nonchalant Tanguy? Qu'on ajoute maintenant ceci à la liste des préoccupations parentales: le jeuneot risque fort de réclamer un jour «sa» sabbatique, entre deux cours de philo et un emploi à temps partiel. Indéniable, ce phénomène gagnerait à être mieux compris.

Il fut un temps, pas si lointain, où seuls les professeurs d'université s'adonnaient à l'année sabbatique, le temps de rédiger un livre ou d'avancer un projet de recherche sans cesse reporté. Voilà qu'un autre spécimen réclame à grands cris ce repos: en quête d'identité, accablé par une adolescence qui s'étire, le jeune adulte milite lui aussi pour une pause. À lui la sabbatique!

Un rapport à peine publié par Statistique Canada s'attarde à cet épiphénomène — pas nouveau mais de plus en plus marqué — qu'est la «pause entre les études secondaires et postsecondaires». On y apprend qu'au Canada, le tiers des jeunes font cet arrêt avant de voguer vers le collégial ou l'université.

L'agence fédérale analyse ce temps d'arrêt dans le parcours scolaire pour la toute première fois: en soi, il s'agit d'un signe qui ne trompe pas. La sabbatique des jeunes n'est pas un effet excentrique observé chez quelques futurs décrocheurs en mal d'encadrement. Qu'elle serve à explorer le vaste monde sac au dos, à travailler pour rayer quelques dettes ou engranger des sous, ou tout simplement à prendre le temps de trouver cette voie motivante nécessaire pour terminer les études, la pause a séduit 30 % des jeunes Canadiens observés.

Au Québec, le rapport n'en révèle que 15 %, ce qui en fait la province championne du parcours scolaire ininterrompu, notamment en raison du caractère unique du cégep qui marque une pause entre le secondaire et l'université. Qu'on ne s'y trompe pas: cet apparent triomphe ne pourrait être que technique. L'étude ne souffle mot des sabbatiques en cours d'étude. Or, les données connues, même si elles sont minces, traduisent une immense indécision.

Une fois au cégep, un étudiant sur trois change d'option en cours de route. À peine un sur cinq y arrive avec un projet précis. Seuls 42 % en ressortent avec un diplôme de formation générale après les deux ans prévus. La filière technique fait encore moins bien avec 38 % de diplômés en trois ans.

Havre de l'incertitude, repère des âmes perdues entre l'adolescence et l'âge adulte, le collégial devrait non seulement parfaire l'encadrement en ses murs afin de faciliter ce passage difficile, mais aussi s'évertuer à conserver le contact avec ces décrocheurs qui, pour plusieurs assurément, s'adonnent allègrement à la sabbatique. Combien d'entre eux reviennent après une relâche enrichissante? Les données, hélas, sont difficiles à trouver à propos de cette réalité, même si elle n'est pas nouvelle.

Mais les cégeps ne pourront pas veiller seuls au grain, ou sans moyens additionnels pour que des professionnels récupèrent quelques-uns des adeptes du corridor professionnelle de la classe. Aux parents, qui jadis ont peut-être senti eux aussi l'appel du sac à dos, de guider le mieux possible cette pause sans crier à la fin des études. Aux entreprises et à l'État qui les encadre de refrener une impatience mal contenue — pénurie de main-d'œuvre oblige — pour l'embauche prématurée. Nombre de ces «quasi diplômés» avidement recherchés par les cégeps ont été recrutés trop tôt par un marché du travail en mal de recrues.

Si la sabbatique étudiante est là pour rester, que l'on s'attarde davantage au phénomène pour augmenter les chances de reprendre au jeu des études le plus grand nombre d'écartés.

machouinard@ledevoir.com

Une année de défis

Élu au début décembre, le nouveau maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, a réussi son entrée à l'hôtel de ville. Aussitôt en poste, il faisait voter son premier budget à l'unanimité des 37 membres du conseil, un programme de plus d'un milliard de dollars dans lequel il avait pris le temps d'inclure quelques-unes de ses promesses électorales. Puis, il y a quelques jours, un nouveau directeur général était nommé à la tête des Fêtes du 400^e, avec pour mandat de corriger les lacunes susceptibles de faire dérailler les activités au programme.

Couronné après une montée spectaculaire en fin de course, M. Labeaume est un homme au parler direct et franc qui inspire confiance et plaît aux gens de Québec. Au cours de sa campagne électorale, il avait accusé l'ex-maire Jean-Paul L'Allier, en épargnant la défunte mairesse Boucher, d'avoir laissé la masse salariale des employés municipaux grimper au-delà de l'acceptable lors des négociations précédentes. Aux prises avec une croissance des coûts salariaux de 45 % entre 2002 et 2008, Québec doit maintenant se serrer la ceinture sous peine de voir le compte de taxes grimper plus vite que l'inflation.

Le nouveau maire s'est donc engagé à geler l'embauche et à ne pas remplacer un certain nombre de retraités, mais il a aussi promis de s'attaquer à l'organisation des services et à ces conventions collectives qu'il juge trop rigides et coûteuses.

Entre autres modifications, le maire demande aux syndicats de convenir d'un meilleur équilibre entre leurs propres contributions aux régimes de retraite et celles de la Ville, une source importante d'augmentation des dépenses. Selon les données du budget adopté en décembre, le quart de la masse salariale des employés municipaux de Québec serait constitué des avantages sociaux dont le coût croît à un rythme de près de 10 %.

Autre exemple cité par le maire, certains employés auraient droit à 18 jours de congés de maladie payés par année, soit presque un mois complet, excluant les congés de maladie de longue durée. Quel autre employeur offre la possibilité de s'absenter aussi souvent du travail sans même devoir fournir de certificat médical?

Avec des régimes de retraite beaucoup trop généreux financés dans une très large mesure par les contribuables, voilà le genre d'«acquis» abusifs arrachés par le passé grâce au rapport de force structurel inégal dont profitent les syndicats municipaux, et grâce à l'absence de volonté politique des élus souvent coincés à la veille d'une élection.

On le voit, l'année qui vient n'est pas seulement celle du 400^e à Québec, c'est aussi celle des relations de travail entre les syndicats et la nouvelle administration. Inexpérimenté, le nouveau maire devra faire preuve de détermination autant que de diplomatie dans un monde où la culture patronale-syndicale nuit purement et simplement à la réalisation des projets collectifs. Devant cet état de fait, et sans l'aide du gouvernement du Québec qui a toujours refusé d'assumer sa part de responsabilité en la matière, M. Labeaume aura fort à faire pour défendre les intérêts des citoyens de Québec.



Jean-Robert Sanssaïon

DE PLUS EN PLUS DE DÉMOCRATES TENTÉS PAR OBAMA...



LETTRES

VLB erre

Les motifs que Victor-Lévy Beaulieu invoque pour appuyer l'ADQ manquent quelque peu de cohérence (*Le Devoir*, 7 janvier). Il ne réussit qu'à donner l'impression que son vote en faveur du parti de Mario Dumont au dernier scrutin n'avait rien de ponctuel, mais qu'il a plutôt adhéré au courant de droite que représente ce parti. Si, comme l'écrit VLB, le PQ a mis au rancart l'idée de l'indépendance, cela ne date pas d'hier. Et l'ADQ a fait de même depuis longtemps — et plus ouvertement encore que le PQ.

Par ailleurs, VLB a tort de prétendre que la seule critique importante de l'ADQ qu'ont faite les journalistes et intellectuels de gauche était que ses élus n'ont ni les connaissances ni la formation nécessaires pour être membres de l'Assemblée nationale. Nombreuses ont été les critiques qui portent sur quelque chose de plus fondamental, c'est-à-dire les politiques rétrogrades, voire quasi duplessistes, véhiculées par Dumont et ses lieutenants durant la dernière campagne électorale. Et aussi l'exploitation honteuse qu'a faite ce dernier du discours identitaire à des fins électoralistes tristement adoptée presque immédiatement par Marois et Duceppe.

VLB écrit que l'ADQ a enclenché un grand brassage d'idées. Je dirais plutôt que Dumont n'a fait que se réclamer, aux fins de sa campagne électorale, des préjugés que les Filion et Hérouxvillois avaient déjà introduits sur la place publique, visant entre autres une minorité visible très fragilisée depuis le 11 septembre 2001. D'ailleurs, cette valeur identitaire que VLB semble approuver n'est ni originale ni nouvelle. Les partis français de droite comme de gauche l'exploitent depuis des décennies à des fins électoralistes et sur le dos des Français d'origine maghrébine.

Un autre argument qu'utilise VLB pour justifier son virage en faveur de l'ADQ est que, puisque notre société est en mutation, on doit s'adapter. Cette mutation, générée par l'establishment néolibéral, est socialement peut valable, chose que VLB est en train d'oublier. Et lorsqu'il cite Michel Foucault pour dire qu'on doit pouvoir se débarrasser de soi-même, je crois que VLB se trompe en pensant que Foucault prônait de laisser tomber ces valeurs hu-

manistes pour adopter leur contraire. Plutôt que de voter pour l'ADQ, VLB avait deux options plus compatibles avec une vision progressiste. Il pouvait voter pour Québec solidaire ou, s'il trouvait l'indépendantisme de ce parti trop flou, il pouvait annuler son vote. C'est ce que, je crois, Michel Chartrand lui conseilleraient de faire plutôt que de jouer aux girouettes.

Raymond Favreau
Montréal, le 7 janvier 2008

Un vent de changement aux États-Unis?

Barack Obama traduit peut-être une triste réalité sociale qui sévit aux États-Unis depuis une décennie. L'écart entre les nantis et les pauvres s'est accru et les disparités socioéconomiques raciales sont plus que jamais présentes. Ce sont peut-être ces éléments qui favorisent ce candidat défendant un programme de réformes sociales: en éducation, il désire augmenter les salaires des enseignants et privilégie l'école publique; en santé, il préconise un système de couverture universelle; en matière de taxation, il s'oppose aux congés d'impôt des plus hauts revenus tout en promettant des réductions d'impôt pour la classe moyenne et les faibles salariés; en environnement, il croit que le réchauffement planétaire est causé par l'activité de l'homme. De plus, il désire retirer les troupes américaines de l'Irak.

Les républicains n'ont pas tardé à descendre le personnage en affirmant qu'il était un ancien musulman converti au christianisme, ce qu'aucun fait ne confirme malgré les efforts de la Fox pour propager l'information contraire.

Chez la communauté noire, on ne semble pas appuyer ouvertement Barack Obama, car il ne serait pas un descendant d'esclaves. En fait, sa mère est une femme blanche du Kansas et son père est originaire du Kenya. Hillary Clinton a une nette longueur d'avance sur ce terrain. Elle est considérée comme une alliée des Afro-Américains depuis longtemps.

Néanmoins, l'élection possible de ce candidat à la présidence représenterait un vent de changement dont l'Amérique a besoin. Un

président noir, issu de la classe moyenne et ayant une expérience en travail social, briserait la longue lignée de présidents blancs, aisés et souvent détachés des besoins de la population en général.

Jimmy St-Gelais
Saint-Jérôme, le 7 janvier 2008

Le double langage sur la forêt

Par son savant commentaire, en marge de l'adoption, en fin de session, des amendements à la Loi sur les forêts (*Le Devoir*, 29 décembre 2007), le professeur Bélanger a mis en lumière le double langage de nos dirigeants politiques et de l'industrie forestière en ce qui concerne la préservation de la forêt québécoise. Pour le commun des mortels, dont je suis, il semble tomber sous le sens que l'exploitation rationnelle de la forêt exige que l'on empêche les vieilles forêts de se dégrader.

Il y aurait donc lieu, comme le préconise le CIFQ, de couper ces forêts qui «perdent plus de bois qu'elles n'en produisent» et de créer au passage des emplois dans des régions qui en ont bien besoin. Ce discours ne peut que plaire à nos politiciens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils aient donné au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le pouvoir d'accélérer l'exploitation des vieilles forêts et de contourner, ce faisant, les baisses de possibilité de coupe décrétées par le forestier en chef.

Or, selon le professeur Bélanger et la science des dernières années, la dégradation des vieilles forêts n'est qu'un mythe qui, en l'occurrence, sert bien l'industrie. Il n'y a donc aucune justification au nouveau pouvoir discrétionnaire accordé au ministre, si ce n'est de plaire à l'industrie forestière et aux élus régionaux. Maintenant que le chat est sorti du sac, souhaitons que le ministre, qui ne devait quand même pas ignorer les dernières données scientifiques, exerce son nouveau pouvoir avec la plus grande retenue dans l'intérêt de la pérennité de la ressource et non dans l'intérêt immédiat de l'industrie.

Denis L'Homme
Lévis, le 6 janvier 2008

LIBRE OPINION

Penser plus loin que sa langue!

ANNE-MARIE ROY
Nutritionniste

Lettre au biologiste Jean Lemire

Nous sommes à l'heure de nous demander ce que nous pouvons faire de plus pour cette fragile planète. Si déjà on recycle, si on utilise les transports en commun, des ampoules écolo, etc., que pouvons-nous tous faire de plus?

Si vous avez lu un récent rapport de la FAO (une organisation de l'ONU en matière d'agriculture), vous savez que la production de viande et de ses dérivés est parmi les premières causes du réchauffement climatique.

On sait aujourd'hui que l'élevage intensif des bovins cause davantage de gaz à effet de serre que toutes les formes de transport, voitures, camions et avions réunis. Les bovins sont responsables de 37 % des émissions de méthane (une tonne de méthane équivaut à 23 tonnes de CO₂), 65 % des émissions d'oxyde nitreux (une tonne d'oxyde nitreux équivaut à 296 tonnes de CO₂) et 65 % des émissions d'ammoniac (qui contribuent aux pluies acides et à l'acidification des écosystèmes).

Pour produire une seule livre de viande, on a besoin en moyenne de dix livres de grain et de quantités inimaginables d'eau, soit plus de 9000 litres. Cette même livre de viande sera accom-

pagnée de 40 livres d'excréments. Il faut huit fois plus d'énergie fossile pour produire de la chair animale que des végétaux. Il faut l'équivalent de 3,7 litres d'essence pour produire une livre de bœuf; toute cette énergie est nécessaire à l'alimentation de l'animal, à son transport ou à sa congélation et, surtout, aux fertilisants à base de pétrole nécessaires à la culture des céréales destinées aux bœufs et aux vaches.

Pour nourrir les animaux, on déboise de précieuses forêts, on épuise les terres arables et on contribue à la disparition de milliers d'espèces. La production animale occupe 70 % des terres agricoles et 30 % de la surface de la planète. Aux États-Unis, la production du bétail est responsable à 55 % de l'érosion des sols, à 33 % du contenu en phosphore et en nitrates de l'eau et à 50 % de l'utilisation d'antibiotiques. Tout ça pour satisfaire notre palais, mais à quel prix environnemental! Avant de manger, il faut dorénavant penser plus loin que sa langue.

Pour réduire les dommages environnementaux, le rapport de la FAO dit clairement qu'il est urgent de réduire au moins de moitié la production de viande. Pourtant, les prévisions vont dans l'autre sens: il se mangera deux fois plus de viande d'ici 2050.

Je crois que lorsqu'on est un modèle comme vous, un écologiste, on se doit de donner l'exemple. Dans votre film *Le Dernier Conti-*

ment, j'aurais beaucoup apprécié vous voir manger, sur votre voilier, des grains, des noix ou des légumineuses plutôt que du jambon et des grillades au barbecue.

Ma question pour vous est la suivante: pourquoi donc les environnementalistes continuent-ils continuellement ce sujet, comme si ce n'était pas sérieux? C'est pourtant sérieux, très sérieux! Un rapport du World Watch Institute révèle que «[...] peu d'écologistes suggèrent que le fait de manger de la viande rel[ève] du même degré d'importance que les questions soulevées par Amazon Watch, Conservation International ou Greenpeace. Or, à mesure que les sciences de l'environnement progressent, il devient plus apparent que l'appétit de l'espèce humaine pour la chair animale agit comme une force à l'œuvre derrière presque chaque catégorie de dommages environnementaux menaçant l'avenir de l'humanité, soit la déforestation, l'érosion, les pénuries d'eau potable, les changements climatiques, la déstabilisation des communautés et la propagation de maladies».

Comme nutritionniste, mon but est de faire comprendre aux gens que trois fois par jour, en réduisant grandement leur consommation de viande, ils peuvent aider la planète et leur santé. Mais pour cela, j'ai besoin de l'appui des environnementalistes comme vous. Pourrais-je compter sur vous?

IDÉES

Le référendisme congédié

GÉRALD LAROSE

Coprésident du Conseil de la souveraineté

Au four et au moulin, pour faire honneur à la tradition des Fêtes, le temps nous était compté. Il en restait moins pour suivre l'actualité. Dommage, car la contribution de Denis Monière, dans *La Presse* du 21 décembre, s'inscrivait aussi dans une certaine tradition: le référendisme. Laquelle je récuse sèchement.

Soyons clairs. Le rêve des indépendantistes n'est pas de tenir un référendum mais bien de construire un pays. Un pays français en Amérique. Comment? Premièrement, en prenant l'exacte mesure des changements colossaux survenus depuis les référendums de 1980 et de 1995. Il va de soi que le contexte étant différent, la stratégie ne peut pas être la même. Deuxièmement, en clarifiant et en bétonnant la posture générale nécessaire à la conduite du combat pour l'indépendance d'un pays. Un passage obligé pour la rigueur, la consistance, l'éthique et le courage.

Troisièmement, en faisant les choix d'orientations stratégiques porteurs de changements structurels conduisant à la souveraineté. Ce qui suppose qu'on réintègre, dans le périmètre du politique et au cœur de sa gouvernance, l'intégralité du projet, la population étant mise à contribution. Quatrièmement, en mettant en cohérence la pratique des grandes institutions, les résultats attendus des principales missions et la lisibilité de la gestion gouvernementale avec le type de société induit par le projet. Cela signifie que dans l'exercice du pouvoir, la gouvernance soit essentiellement mobilisée par la construction de l'avenir.

Le projet de l'indépendance du Québec est un grand projet. Si la majorité des pays ont conquis la leur avec des fusils, le Québec, lui, entend y accéder par les urnes. Démocratique, ce combat est donc à mener tous les jours, sur tous les fronts et dans tous les domaines, conscients que ceux qui, depuis 1982, déclinent au quotidien le Canada agissent exactement de la sorte... sans référendum.

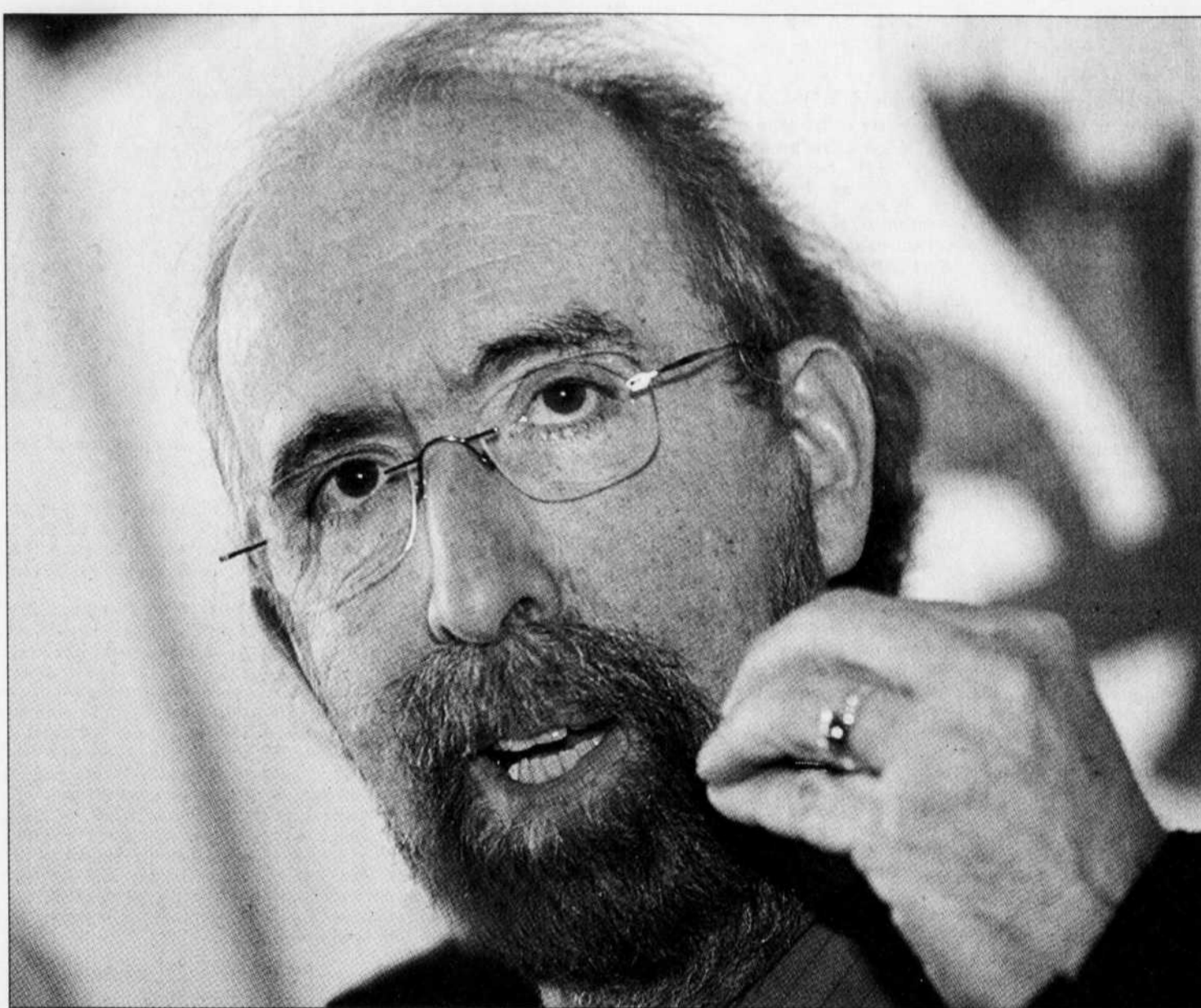
Changer de stratégie

Dans son article du 21 décembre, M. Monière rabote allégrement les différences au point qu'en regard de la question nationale, plus rien ne distinguerait PLQ, ADQ et PQ. Un procédé surprenant pour un universitaire de son calibre. Et avant de donner son dernier coup de rabot, il permettrait au PQ de se racheter s'il consentait à aménager trois conditions: une déclaration de principe, un référendum moyennant la condition gagnante d'un scrutin avec un appui populaire de 45 % des voix et un programme de promotion de la souveraineté.

Terriblement classique. Répétitif. Et aux résultats prévisibles. Pire, la proposition de M. Monière s'inscrit dans la poursuite de la dépolitisation du projet souverainiste et renforce la thèse de ses adversaires pour qui, précisément, tout tient à un référendum dont ils ne s'engagent à respecter ni les règles ni les résultats. Avant de replonger tête baissée dans ce type d'exercice, est-il permis de réfléchir un peu plus? J'ose avancer quelques points.

Repolitiser le projet

D'abord, un rappel historique. C'est la Révolution tranquille qui a sonné le réveil du fait français dans les Amériques. Un formidable élan y a été pris. Le Québec moderne est né. Des institu-



Le détail de la proposition globale de Gerald Larose est exposé dans l'article «Si j'étais chef... (sans prétention aucune au poste)» dans le numéro de la *Revue de l'Action nationale* de décembre dernier.

tions et de grandes politiques ont vu le jour. Le «collectif» québécois s'est mis à se nommer en français et à voir ses conditions s'améliorer. Ce fut le fruit d'une gouvernance politique structurante, tant sur le plan économique que sur les plans social, politique, linguistique et culturel, qui a puissamment contribué à l'émergence, chez les Québécois, de capacités entrepreneuriales, du sentiment d'appartenance et du plaisir de rayonner dans le monde.

Il en fut de même pour la Charte de la langue française. Pour atteindre son objectif, le gouvernement souverainiste du Québec de l'époque avait jeté dans la mêlée le poids de toutes les institutions: l'Assemblée nationale, les appareils d'État québécois, les politiques publiques, les relations extérieures, son parti, les mouvements sociaux et la population en général. Le résultat fut probant, fruit d'une gouvernance structurante politique de bout en bout.

Pour une gouvernance souverainiste

Par contre, en matière de souveraineté, dernier grand acte structurant à poser démocratiquement comme nation, il en fut tout autrement. On inventa l'étapisme. Stratégie non totalement peccamineuse, car elle permit à de

vastes segments de la population d'apprivoiser l'éventualité de la souveraineté. Les fruits de cette stratégie ont été engrangés. Aujourd'hui, plus personne de sérieux, ni même Jean Charest, n'en conteste la faisabilité. Cependant, à ce jour, un envers dramatique à ce choix stratégique subsiste, que la proposition Monière réitére: la dépolitisation du projet.

En effet, isolé dans le temps (d'un référendum), réduit à une mécanique de négociation (d'un mandat), concentré dans ce moment des moments, le projet de la souveraineté a été extirpé de la gouvernance politique elle-même. A tel point qu'il y eut des gouvernements souverainistes qui, dans la poursuite de l'objectif premier pour lequel ils avaient été élus, se sont refusés à mettre dans la balance leur plein poids politique de gouvernement pour se réfugier tantôt dans des conditions gagnantes, tantôt dans le confort des certitudes morales, oubliant très allégrement qu'en matière de construction nationale, les réalités sont d'abord et avant tout des construits sociaux résultant d'une action politique planifiée. Le Canada en est le meilleur exemple. Le *nation-building* canadien est une œuvre politique pleine et quotidienne... sans référendum.

Congédier le référendisme

Ceci étant, faut-il renoncer au processus référendaire? Congédier le référendisme n'équivaut pas à renoncer au processus référendaire. C'est rompre avec la représentation que des souverainistes se font d'un «grand jour» ou d'un «grand soir» euphorique et que des fédéralistes se font «de l'inconnu et d'un trou noir» cataclysmique.

Dramatiques dans les deux cas! Congédier le référendisme, c'est rappeler que dans le processus d'accession à l'indépendance, pivot d'une gouvernance souverainiste élue, le référendum est une modalité démocratique de poids pour mettre à contribution la population dans le franchissement des principales étapes et, assurément, valider le résultat final. On ne rappellera jamais assez que le Canada, dans toute son histoire, ne l'a jamais fait.

Le contexte de 2008 n'a plus rien à voir avec celui de 1980 ou même de 1995. Changer de stratégie est une obligation politique. Réinsérer le projet de l'indépendance nationale sous l'égide de la gouvernance politique l'est aussi. Mon ami Denis Monière devrait quitter les vieux sentiers et explorer de ce côté. Les défis y sont plus intéressants. Le réel plus mordant. Et les résultats plus probants.

Résolutions du Nouvel An en environnement

Passer de la parole aux actes

MICHEL BÉLANGER

Avocat et président de Nature Québec

A l'heure des résolutions du Nouvel An, les enjeux environnementaux méritent qu'on s'y arrête non seulement pour faire le bilan de 2007 mais aussi pour se rappeler le programme chargé que nos élus se sont imposés pour 2008.

La protection de l'environnement a occupé une place prépondérante en 2007 et suscité un intérêt grandissant au sein de la population. 2007 a été une année de consultations, les gouvernements ayant repoussé à 2008 les décisions à prendre dans plusieurs dossiers. Certains diront qu'ils ont ouvert la voie à d'éventuelles élections.

Les parcs

La Loi sur les parcs a fêté ses 30 ans et l'année a été marquée par deux dossiers médiatisés, soit celui du parc du Mont-Orford et celui du parc des Îles-de-Boucherville. Bien que le gouvernement du Québec ait imposé une réserve de deux ans aux terrains adjacents au parc des Îles-de-Boucherville, il y a lieu d'être vigilant. Le sort final de ces terrains reste à déterminer. De même pour le mont Orford, où le gouvernement, n'ayant toujours pas réintégré les terrains soustraits au parc en 2006, a mandaté un comité externe pour formuler des recommandations quant à leur destination finale.

Petite note positive: le gouvernement canadien a agrandi le parc national de la Nahanni, au Yukon, et le gouvernement du Québec a annoncé la tenue d'audiences publiques pour la création du parc national du Lac-Témiscouata.

L'agriculture

Outre une décision prise et renversée au cours

de la même année par Québec, soit le développement massif de la production d'éthanol à partir de maïs, d'importantes décisions devront être prises en 2008. Québec devra, à la lumière du rapport de la commission Pronovost, prendre position sur l'avenir de son agriculture. Souhaitons l'introduction de pratiques agricoles durables, la conservation des sols, l'amélioration des plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF), etc. De plus, Québec devra répondre aux critiques formulées par le commissaire au développement durable qui, dans son rapport, soulignait les difficultés pour les décideurs d'intégrer l'«écoconditionnalité» dans l'aide financière aux agriculteurs et de tenir compte de la capacité de support des bassins versants dans la délivrance des autorisations gouvernementales.

La décision de retirer la compétence de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans l'analyse du projet Rabaska fait tache au dossier du gouvernement.

La forêt

Dans le cadre du Sommet sur la forêt, l'ensemble des acteurs concernés se sont réunis pour tenter d'établir certains consensus. Parmi les propositions retenues, soulignons la volonté des parties d'atteindre, dès 2008, 8 % d'aires protégées en forêt boréale.

Le gouvernement sera jugé à ses fruits, lesquels prendront la forme d'un livre vert dont le dépôt est annoncé au début de l'année 2008.

Une première ombre au tableau découle toutefois de la décision, prise juste avant le congé des Fêtes, de permettre au ministre d'autoriser la coupe de bois dans les vieilles forêts, et ce, même au-delà des attributions de bois normalement octroyées par le forestier en chef.

L'eau

Nous pourrions avancer que ce fut l'année des cyanobactéries. Toutefois, nous devons faire le triste constat que cela se répètera. Si on peut souligner la diligence avec laquelle le ministre Beauchamp a pris en charge ce dossier, on doit déplorer l'absence d'objectifs précis de réduction dans le plan d'action de dix ans rendu public par la ministre.

Notons cependant qu'un premier volet du plan d'intervention sur les algues bleu-vert a été mis en œuvre avec le dépôt d'un projet de règlement sur la vente de détergents à vaisselle phosphatés. L'entrée en vigueur de ce règlement étant prévue pour 2010, il faudra mettre en avant d'autres actions si on veut obtenir des résultats à court terme.

Soulignons que cette problématique ne doit pas occulter les autres enjeux de la politique nationale de l'eau. Ainsi, nous déplorons la décision récente de reporter indéfiniment l'imposition d'une redevance sur le puisage d'eau, mesure attendue depuis 2003.

Les changements climatiques

L'attitude lamentable du gouvernement canadien à Bali résume assez bien le bilan de l'année dans le dossier des changements climatiques. Alors que 2007 a vu la confirmation de l'urgence de la situation par l'ensemble des scientifiques, des économistes et des grands assureurs de risques et que le prix Nobel a été décerné conjointement à Al Gore et au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le Canada a reçu le titre de pire pollueur après les États-Unis. Rappelons qu'à Bali le premier ministre Stephen Harper a conditionné son appui aux mesures de réduction à l'engagement

équivalent de la Chine et de l'Inde, qui rejettent respectivement de 5 à 17 fois moins de GES que le Canada.

Malgré cela, les participants se sont entendus pour réduire les émissions de GES de 25 à 40 % du niveau de 1990 d'ici 2020. Ces cibles seront d'autant plus difficiles à atteindre que le Canada a au contraire augmenté ses émissions de 35 %. Nous devons amorcer un virage à 180 degrés si nous ne voulons pas être tenus moralement responsables des millions de personnes qui souffriront des impacts des changements climatiques.

Les SLAPP

Finalement, 2007 a mis sur la sellette les poursuites stratégiques contre des groupes environnementaux, les SLAPP. Québec a réagi en donnant un mandat de recherche à un professeur de McGill et au Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). Une commission parlementaire est annoncée pour février 2008.

Alors qu'on consulte, Québec a toutefois fait fi des demandes de soutien financier formulées par les groupes dans ce genre de dossier et qui a dû suspendre ses activités après 20 ans d'existence.

Que souhaiter pour 2008? Des mesures concrètes en environnement. Il est utopique de croire que ces actions se feront sans douleur. Les choix de société qui s'imposeront en 2008 exigeront de nos élus du courage politique et nécessiteront le soutien des leaders de tous les milieux pour que la population s'y engage.

Les prochains scrutins seront cruciaux pour notre avenir environnemental, nous n'avons plus de marge de manœuvre. La planète nous regarde, nous complaire, consommer, abuser et... choisir nos élus.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumauz (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), À l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Paré (culture), À l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), À l'information politique : Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Etienne Piamondon-Emond (commis à la rédaction), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécier (Québec), Monique Bibeier (Ottawa), LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Malhaïs, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematis, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

TEMPÊTES

SUIVE DE LA PAGE 1

La ville de Joliette a été chanceuse dans sa malchance. Tout comme Sherbrooke et sept autres villes au Québec, elle gère son propre réseau hydroélectrique, indépendant d'Hydro-Québec. Ses équipes, déjà sur place, ont pu être dépêchées rapidement là où les fils avaient flanché sous le poids du verglas ou celui des branches tombées. «Après 24 heures, les secteurs névralgiques étaient rebranchés. Ça a été plus long pour les unifamiliales et des immeubles à logements multiples. On avait ouvert un refuge pour les sinistrés, mais il a été très peu utilisé», se rappelle Robert Parent, directeur général d'Hydro-Joliette, qui avait dû travailler 56 heures d'affilée avant de pouvoir prendre quelques heures de repos.

Quand le verglas a sévi à Montréal et en Montérégie en 1998, Robert Parent n'a pas hésité à offrir les services de ses équipes à Hydro-Québec, qui a rapidement été débordée par l'ampleur des pannes.

Comme Joliette, la municipalité de Rawdon a été épargnée en 1998 et l'aide aux sinistrés du «triangle noir» ne s'est pas fait attendre. «En 1998, ici, on a fait des corvées pour ramasser des biens qu'on envoyait dans des centres d'hébergement de la Rive-Sud, et on a recruté des bénévoles afin d'aller aider les sinistrés. Les gens savaient pertinemment ce que le verglas représentait. On n'a pas eu besoin de faire de grands discours pour mobiliser les gens», explique Louise Major.

Qualifié d'*«événement climatique le plus marquant du XX^e siècle»*, le grand verglas de 1998, dont on rappelle les moments marquants ces jours-ci, résultait d'un phénomène qui n'a rien d'exceptionnel. Selon Environnement Canada, Montréal reçoit en moyenne chaque année entre 12 et 17 épisodes de précipitations verglaçantes et chaque épisode dure généralement quelques heures. C'est la durée des précipitations, soit cinq jours, et leur quantité, soit 100 millimètres, qui ont fait du verglas de 1998 un événement si unique. Chez Environnement Canada, on considère la pluie verglaçante et le verglas comme les pires dangers de l'hiver. «En petite quantité, la pluie verglaçante est dangereuse. En grande quantité, elle est catastrophique», note David Phillips, climatologue principal à Environnement Canada dans une analyse qu'il a rédigée au sujet de la «pire tempête de verglas de l'histoire canadienne».

Verglas du passé

Les épisodes de verglas intense passent rarement inaperçus. Pendant la période des Fêtes de 1942, la région de Montréal reçoit 39 mm de pluie verglaçante assortie de vents soufflant jusqu'à 60 km à l'heure. Dans son édition du 31 décembre 1942, *Le Devoir* rapporte qu'il s'agit de la pire tempête depuis 1933. Les puisards débordent, le service de tramway est perturbé, la ville fait face à de nombreuses pannes d'électricité. Un peu partout dans la métropole, le verglas endommage de nombreux arbres et fait tomber des poteaux et des fils électriques.

Mais en février 1961, Montréal connaît l'une des pires tempêtes de verglas de son histoire. À l'époque, la pluie verglaçante est rapidement suivie par des bourrasques de neige privant des milliers de familles d'électricité. Trois à six centimètres de glace se forment sur les fils électriques et de nombreux arbres s'effondrent, alourdissant par le verglas. Le service ferroviaire est interrompu, tout comme la circulation aérienne, les écoles sont fermées, les postes de radio et de télévision doivent cesser la diffusion de leurs émissions pendant de longues périodes et des mesures d'urgence sont mises en place. De nombreuses maisons ne sont plus chauffées malgré le froid qui sévit. Même les offices religieux doivent être reportés.

En 1973, c'est la région de Québec qui y goûte alors que l'effet combiné du verglas, du froid et de la neige cause de nombreuses pannes d'électricité. À Sainte-Foy, quelque 40 000 abonnés sont privés d'électricité et d'eau à deux jours de Noël, la filtration ayant perturbé le fonctionnement de l'usine de traitement de cette municipalité. Ceux qui restent chez eux sans électricité font du camping dans leur propre maison à la lueur des chandeliers en buvant du «gros gin des Fêtes», rapporte un journal de l'époque.

À Montréal, les festivités de Noël 1986 sont assombries par une pluie verglaçante aux effets dévastateurs. Les policiers montréalais comptabilisent plus de 500 accidents survenus les 24 et 25 décembre alors que la Sécurité du Québec signale un carambolage impliquant 30 véhicules à l'approche du pont Champlain, sur la Rive-Sud. Sur l'autoroute métropolitaine, 14 véhicules s'emboutissent. La conduite automobile est tellement hasardeuse que les ponts Champlain et Jacques-Cartier sont fermés à la circulation pendant quelques heures après qu'une quinzaine d'accidents y soient survenus.

Le Devoir

Rectificatif

Le texte publié en page Idées hier sur la fusion des Bourses de Montréal et de Toronto était signé notamment par Nabil Khoury, professeur émérite à l'Université Laval. Nous avons omis de préciser la nature de son statut dans cette institution, ce qui laissait croire qu'il y enseignait encore. Nos excuses.

MUSÉES

SUIVE DE LA PAGE 1

Alors que 103 000 personnes avaient franchi les portes du MBAM entre septembre 2006 et janvier 2007, c'est pas moins de 228 000 visiteurs qui se sont pressés rue Sherbrooke à la même période cette année pour admirer les expositions temporaires et la collection permanente du musée.

«On pensait rejoindre environ 170 000 visiteurs, alors 228 000, c'est excellent. Et en plus, on sait que ces visiteurs se sont intéressés autant aux expositions temporaires qu'à notre collection permanente», se réjouit Nathalie Bondil, la directrice générale du MBAM.

Et le bilan pourrait encore augmenter d'ici la fin de l'opération, le 27 janvier. La gratuité se poursuivra toutefois jusqu'au 24 février pour ce qui est de l'exposition Pour l'art: Œuvres de nos grands collectionneurs privés, une exposition orchestrée grâce à la générosité de plusieurs grands amateurs d'art de la métropole.

OBAMA

SUIVE DE LA PAGE 1

Barack Obama, qui a rattrapé cette semaine Hillary Clinton dans les intentions de vote des électeurs démocrates de l'ensemble des États-Unis dans au moins un sondage (celui que publiait lundi la firme Gallup), se présente comme le candidat de *«l'espoir»* et du *«changement»*.

Pour plusieurs observateurs de la scène politique américaine, le verdict de l'Iowa indique que c'est l'attitude des Américains qui est en train de changer profondément.

La popularité d'Obama auprès des électeurs démocrates de deux États plutôt ruraux et dont la population est en grande majorité blanche (94 % de Blancs au New Hampshire et 95,6 en Iowa contre une moyenne nationale de 67 %) semble pour le moment faire mentir le mantra voulant que nos voisins du Sud ne sont pas prêts à élire un Noir.

Au moins autant que son programme, c'est la personnalité de Barack Obama qui bouscule les idées reçues et modifie la donne dans le bal des primaires qui vient de s'amorcer.

La séduction qu'il exerce chez les électeurs blancs tient, pour partie, à ses racines multiculturelles, étant de mère blanche et de père kényan et ayant grandi d'abord à Hawaï puis en Indonésie, puis de nouveau à Hawaï.

Cet aspect de même que son message optimiste le distinguent des autres hommes politiques noirs et l'aident à ne pas apparaître comme menaçant.

À l'instar du gouverneur du Massachusetts Deval Patrick et d'autres hommes politiques noirs, il a su prendre ses distances avec des militants historiques des droits civiques comme Al Sharpton et Jesse Jackson, dont les croisades portaient, avant toute chose, sur l'égalité et la justice entre les races. «Obama n'est pas menaçant comme Jesse Jackson et Al Sharpton. C'est quelqu'un comme nous autres», analyse un retraité blanc vivant à Portsmouth, dans le New Hampshire.

«Je ne pense même pas à lui en tant que Noir. Je le vois en tant qu'individu. Il a l'air réfléchi et dégage un grand sentiment de confiance», ajoute ce retraité, qui soutient désormais Obama après avoir hésité entre lui et Mme Clinton.

L'un des effets de cette forme de «neutralité raciale», c'est que les électeurs pourraient voir en Obama une exception, considère Earl Ofari Hutchinson, auteur de plusieurs livres sur les questions de races et de politique. «Obama est à même de se faire entendre d'une large frange de l'opinion américaine.»

Après le New Hampshire, la prochaine grande pri-



BRIAN SNYDER REUTERS
Hillary Clinton saluant ses partisans à Nashua, au New Hampshire, hier.

maire démocrate aura lieu le 26 janvier dans un État du Sud, la Caroline du Sud, où Hillary Clinton a tissé des liens étroits avec l'importante communauté noire, majoritairement acquise, depuis plusieurs décennies, au Parti démocrate.

Certains électeurs âgés de la communauté noire préfèrent soutenir l'ex-première dame, jugeant celle-ci mieux à même d'être émue et de défendre les intérêts des Noirs, tandis que les jeunes électeurs noirs, eux, affichent une préférence pour Obama, selon les analystes.

«Obama sort du cadre habituel et nous sommes en terrain inconnu», estime par ailleurs William Jelani Cobb, professeur d'histoire à l'université Spelman d'Atlanta et auteur d'un récent recueil d'essais sur la culture contemporaine des Noirs américains.

Selon lui, la victoire d'Obama en Iowa est marquante dans la mesure où, historiquement, les premiers Noirs à s'être aventurés dans des domaines traditionnellement réservés aux Blancs y sont parvenus en proposant la continuité plutôt que des réformes. Or Obama a axé sa campagne électorale sur des projets de changement.

Promesses des candidats

Il reste que, sur plusieurs thèmes importants de la présente course à la présidence, les promesses

NUCLÉAIRE

SUIVE DE LA PAGE 1

«Les allégations contenues dans votre lettre ne sont absolument pas fondées», écrit-elle en introduction. «J'étais et suis encore profondément troublée par le ton et le contenu de votre lettre. La nature des allégations faites, combinée avec la menace de me déloger en tant que présidente, menace sérieusement l'indépendance de la CCSN. La manière avec laquelle vous abordez ces questions [...] met en lumière votre incompréhension profonde de la relation devant exister entre vous, en tant que ministre des Ressources naturelles, et la CCSN.»

Ingérence politique

Mme Keen reproche au ministre d'avoir exercé une *«ingérence inappropriée»*. Elle en veut pour preuve la conversation qui a eu lieu entre elle et M. Lunn le samedi 8 décembre, relatée dans son long document. Le Canada vit alors une grave pénurie d'isotopes radioactifs médicaux parce que le réacteur nucléaire ontarien de Chalk River les produisant n'a pas repris comme prévu ses activités faute de respecter certaines normes de sécurité. Lors de cette conversation, donc, le ministre Lunn demande à Linda Keen de tenir une audience réglementaire le jour même et d'en arriver à la conclusion que le réacteur peut reprendre ses activités malgré cette non-conformité.

«Une chose est absolument claire, conclut le document de la CCSN. Les ministres ne peuvent interférer avec un tribunal quasi judiciaire en leur disant comment presider et trancher une cause devant être entendue par cette instance décisionnelle indépendante.»

Le sous-entendu est lourd. Des ministres ont dû démissionner par le passé pour avoir intercedé auprès de juges ou de commissaires. Jean Charest, alors jeune ministre progressiste-conservateur, avait dû renoncer à son poste à la Condition physique, au Sport et à la Jeunesse en janvier 1990 pour avoir téléphoné à un juge qui s'appretait à rendre une décision relative au sport amateur. Le libéral Michel Dupuy avait été, plus discrètement, «remanié» en 1996 quelque temps après avoir contacté un commissaire du CRTC.

Démission réclamée

Les trois partis d'opposition ont vite manifesté leur

conservation devant les agissements du ministre des Ressources naturelles. Le libéral Omar Alghabra réclame même sa démission. «Il a fait preuve d'une incompétence crasse, a-t-il dit au Devoir. C'est très inquiétant qu'un gouvernement choisisse de congédier un régulateur parce qu'il ne pense pas comme lui. Imaginez l'impact profond que cela aura, non seulement sur le remplaçant de Mme Keen, mais sur les autres régulateurs fédéraux: si vous êtes en désaccord avec le gouvernement, même si vous suivez le règlement à la lettre, vous pourriez perdre votre emploi!»

Le Bloc québécois aussi réaffirme sa confiance en Mme Keen, qui *«a bien fait son travail»*, selon la députée Claude de Bellefeuille. «Le ministre se trompe de cible et, s'il attaque Mme Keen, c'est qu'il essaye de se libérer lui-même d'une attaque.»

Le NPD fait remarquer à cet égard que le ministre Lunn savait que le réacteur nucléaire ne pourrait pas redémarrer dès le 22 novembre, soit plusieurs jours avant que la pénurie d'isotopes ne se fasse sentir.

Lunn veut faire rouler des têtes

La réaction lapidaire de Mme Keen se veut une réponse à la lettre du ministre Gary Lunn. Ce dernier reproche à Mme Keen de ne pas avoir permis la remise en activité du réacteur nucléaire de Chalk River nécessaire à la santé des Canadiens. «Ces événements font planer un doute sur la question de savoir si vous possédez le bon jugement fondamental requis pour occuper le poste de présidente de la Commission et si vous vous acquittez diligemment de vos obligations, écrit-il. On peut se poser de sérieuses questions quant à savoir si la Commission, sous votre gouverne, n'aurait pas pu gérer de manière plus appropriée les risques associés à cette situation.»

Rappelons qu'au plus fort de cette crise, à la mi-décembre, Ottawa a fait adopter une loi d'urgence permettant la remise en fonction du réacteur nucléaire pour 120 jours. Dans les jours qui ont suivi, le gouvernement a accepté la démission de Michael Burns, le président d'Énergie atomique du Canada ltée, l'opérateur du réacteur ontarien. C'est EACL qui a omis de réparer, comme le lui demandait la Commission, le réacteur et qui a, le premier, reconnu qu'il ne fallait pas le redémarrer avant la fin des

des candidats Clinton et Obama sont difficiles à départager.

Par exemple, les deux s'entendent sur l'immigration, sur le droit à l'avortement, sur l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et, à quelques détails près, sur celui de fournir une couverture d'assurance maladie à tous.

Sur la question de l'Irak, Barack Obama peut se vanter de s'être opposé à la guerre dès le début tandis que Clinton avait voté en faveur de la loi autorisant le président George W. Bush à la déclencher.

La sénatrice de l'État de New York est aujourd'hui opposée à cette guerre et promet de ramener toutes les troupes américaines au pays d'ici à 2013. Obama propose un calendrier de retrait beaucoup plus rapide.

Les électeurs ne se détournent pas d'Hillary Clinton parce qu'ils doutent des capacités d'une femme à diriger le pays mais parce que le message d'optimisme de son rival leur plaît, croient par ailleurs plusieurs spécialistes de la vie politique américaine.

L'image d'Obama et ses promesses de changement font que la sexagénaire Clinton, malgré son expérience en tant que première dame du pays (et peut-être à cause de cette expérience), paraît à certains passée de mode.

Pour Naomi Wolf, auteure en 1991 du best-seller *The Beauty Myth*, le fait qu'Hillary soit une femme n'a pas une importance primordiale dans son succès ou son échec futurs. «Aucun des sondages [...] n'incite à penser que les gens s'éloignent d'elle parce qu'elle est une femme. [...] Ils le font parce qu'elle a été au premier plan et qu'ils sont las des gens qui sont au premier plan», dit-elle.

En outre, les Américains semblent plus emballés par l'idée d'avoir pour 44^e président un métis plutôt qu'une femme, ce qui serait aussi une grande première.

Rares sont d'ailleurs les femmes qui considèrent Hillary Clinton comme un «porte-drapeau» de la cause féministe, dont les grandes revendications ont été depuis longtemps entendues par la classe politique américaine.

Son de cloche fort différent de la part de l'auteure féministe Gloria Steinem, hier, dans les pages du *New York Times*: «Le sexe d'un candidat est probablement le facteur le plus restrictif dans la vie américaine, qu'il s'agisse de savoir qui doit s'occuper de la cuisine ou qui doit occuper la Maison-Blanche. [...] Les hommes noirs ont obtenu le droit de vote un demi-siècle avant les femmes de quelque race que ce soit et ont généralement gravi les échelons du pouvoir, dans l'armée ou dans les conseils d'administration, bien avant les femmes [...]»

D'après Reuters et l'Agence France-Presse

travaux. Les partis d'opposition sont d'ailleurs unanimes à croire que les fautifs se trouvent davantage de ce côté.

Le ministre Lunn affirme pourtant que la Commission n'a pas su «prévenir des risques déraisonnables à la santé des Canadiens [privés d'isotopes]», ce qui «mine potentiellement la confiance publique envers le processus réglementaire de l'industrie nucléaire». Le ministre entend recommander la destitution de Mme Keen en tant que présidente. Le bureau du ministre a simplement indiqué hier qu'il avait reçu la réponse de Mme Keen et l'analysait.

Mme Keen a été nommée une première fois à titre inamovible de commissaire permanent de la Commission (1^{er} novembre 2000) et désignée comme présidente le 1^{er} janvier suivant. La nature de cette désignation n'est pas spécifiée dans le décret gouvernemental. Ces nominations ont été renouvelées en novembre 2005.

Mme Keen réclame une révision indépendante des événements avant d'attribuer des blâmes dans cette histoire puisque, selon elle, «les récents commentaires du premier ministre Harper, du ministre Clement et de [M. Lunn] laissent planer un sérieux doute quant à la possibilité que ma situation soit revue de manière équitable et impartiale par le cabinet». En outre, elle estime qu'elle ne peut être congédiée sans «cause» et qu'elle a été «conseillée» à ce propos. S'agit-il d'une menace de poursuite larvée?

Ottawa paye cher les congédiements injustifiés. Dans la foulée du scandale des commandites, une panoplie de têtes dirigeantes de sociétés de la Couronne avaient roulé. Des poursuites se sont ensuivies. Michel Vennart, à la Banque de développement du Canada, a en poche un jugement déclarant illégal son congédiement parce qu'on ne lui a pas fourni l'occasion de s'expliquer, qu'il n'a pas fait l'objet d'une enquête personnalisée et que son renvoi «n'avait pas été minimalement motivé». Il demande 5,6 millions de dollars. En novembre, Jean Pelletier a touché 335 000 \$ pour avoir été injustement congédié — deux fois plutôt qu'une! — de Via Rail à la suite de commentaires à l'endroit de Myriam Bédard.

Le Devoir

La France, jusqu'ici farouchement opposée à la gratuité, vient d'emboîter timidement le pas en annonçant, en octobre dernier, l'expérimentation d'une politique de gratuité partielle dans 18 musées et monuments nationaux de moyenne et grande envergure.

Devant la pression de plus en plus forte du public pour obtenir l'accès gratuit à ses musées, le ministre de la Culture, Christine Albanel, a légèrement fléchi et proposé l'expérimentation d'un projet-pilote qui s'étendra jusqu'en juin 2008. Après quoi, le gouvernement analysera l'impact de cette politique de gratuité sur l'affluence et les publics rejoints avant de l'étendre ou non à d'autres musées.

À Paris, l'accès gratuit aux grands musées ciblés demeure frileux, puisqu'il ne visera que les jeunes de 18 à 25 ans, une soirée par semaine. Ce n'est donc pas demain la veille qu'on pourra passer gratuitement la porte du Louvre, du Musée d'Orsay, du Quai Branly ou du Musée national d'art moderne (Centre Pompidou), véritables vaches à lait de l'État français.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0854. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390